

# RÉAMENAGEMENT DE LA PORTE DE LA VILLETTÉ

## BILAN DE LA CONCERTATION



Novembre 2025

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	5
<b>BILAN EN BREF.....</b>	<b>6-7</b>
<b>A</b> Dispositifs participatifs.....	6-7
<b>B</b> Points saillants de la concertation.....	6-7
<b>C</b> Enseignements de la concertation.....	6-7
<b>COMPRENDRE LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET.....</b>	<b>8-9</b>
<b>PARTIE 1: CONTEXTE.....</b>	<b>10</b>
<b>A</b> Présentation du secteur.....	11
<b>B</b> Le site aujourd'hui : acteurs, usages et dynamiques en cours .....	12
<b>C</b> Un projet inscrit dans une stratégie large ....	16
<b>PARTIE 2: 2018 - 2022 · DU PROJET INITIAL AUX PREMIERS APPRENTISSAGES.....</b>	<b>18</b>
<b>A</b> Le projet 2018.....	19
<b>B</b> Déroulement et modalités concertation.....	22
<b>C</b> Restitution de la concertation .....	24
<b>D</b> Prise en compte de la concertation dans le projet .....	28
<b>PARTIE 3: 2022 - 2025 · VERS UNE VISION RENOUVELÉE .....</b>	<b>30</b>
<b>A</b> Le projet 2025 et les projets aux abords.....	31
<b>B</b> Déroulement et modalités concertation.....	38
- Objectifs	
- Modalités d'information et de mobilisation	
- Modalités de participation et d'expression du public	
- Bilan quantitatif et qualitatif	
<b>C</b> Restitution de la concertation .....	41
<b>PARTIE 4: ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>48</b>
<b>A</b> Enseignements de la concertation .....	49
<b>B</b> Suite du projet urbain .....	50
<b>C</b> Premières actions .....	52
LES DOCUMENTS RESSOURCES.....	53
LES ANNEXES.....	59

# INTRODUCTION



*Au nord-est de la capitale, la Porte de la Villette fait aujourd’hui l’objet d’une réflexion d’ensemble sur son évolution urbaine et paysagère. Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Paris a conduit, conformément au Code de l’urbanisme, une concertation préalable afin d’associer le public à la définition d’un projet conciliant ambitions environnementales, qualité du cadre de vie et développement local. Le présent bilan en restitue les principaux enseignements.*

Conformément à l’article L103-2 du Code de l’urbanisme, la Ville de Paris a organisé une **concertation préalable** avec le public, en amont de la création d’une opération d’aménagement. Cette concertation, dont les objectifs et modalités ont été fixés par délibération [2017 DU 55](#) des 25, 26 et 27 septembre 2017, puis modifiés par délibération [2021 DU 101](#) des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, s’est déroulée en **deux grandes séquences** :

- une **première séquence**, **du 26 juin 2019 au 12 juillet 2022**, a permis de partager un diagnostic territorial, de présenter de premières intentions d’aménagement et de recueillir les attentes du public. Les retours formulés lors de cette séquence ont mis en évidence la nécessité de mieux prendre en compte les priorités du quotidien - notamment la sécurité, la salubrité et la qualité des espaces publics, la densité bâtie, le manque d’espaces verts - et de repenser la programmation ;
- afin d’intégrer les retours de cette phase de concertation, et dans le contexte de l’adoption du Plan Local d’Urbanisme bioclimatique (PLUB), la Ville de Paris a engagé de nouvelles études puis une **seconde séquence** de concertation **du 27 juin au 5 septembre 2025**. Cette nouvelle séquence a permis de présenter une autre vision d’ensemble pour la Porte de la Villette, intégrant au mieux les ambitions environnementales de la Ville et les attentes exprimées par les habitant·e·s.

Située à l’articulation entre Paris, Pantin et Aubervilliers, la **Porte de la Villette** constitue un secteur stratégique du nord-est parisien. Marqué par la présence de grandes infrastructures, d’équipements de grandes entreprises, d’activités économiques et d’espaces verts, ce territoire hétérogène connaît aujourd’hui de fortes mutations urbaines et sociales.

Il fait face à **plusieurs défis** : fragmentation des espaces, coupures urbaines, difficulté d’accès à certains secteurs, manque de lisibilité des usages et faiblesse de l’offre de logements et de services.

Dans le cadre de la transformation des portes de Paris et afin de répondre aux enjeux contemporains — **transition écologique, amélioration du cadre de vie, renforcement de la nature en ville, développement des mobilités actives** — **le projet urbain porté par la Ville de Paris vise à :**

- créer un quartier plus visible, accessible et apaisé ;
- renforcer les continuités piétonnes et paysagères ;
- valoriser les équipements existants, développer une offre de logements diversifiée ;
- encourager de nouveaux usages et des activités de proximité.

Le présent document constitue le **bilan de cette concertation préalable**. Il répond aux obligations légales prévues par le Code de l’urbanisme, notamment son article L.103-6, et vise à :

- présenter le cadre réglementaire de la concertation ;
- exposer les objectifs du projet soumis au débat public ;
- décrire le dispositif d’information et de participation mis en œuvre ;
- restituer les contributions du public et les réponses apportées par la Ville de Paris et ses partenaires ;
- tirer les enseignements de la concertation pour la suite de la démarche.

Ce bilan est soumis à l’approbation du Conseil de Paris, en amont des prochaines étapes du projet d’aménagement.

# LE BILAN EN BREF

## A. DISPOSITIFS PARTICIPATIFS

La **concertation sur la Porte de la Villette** s'est déroulée en deux séquences :

- une **première séquence (2019–2022)** pour établir un diagnostic partagé et poser des intentions ;
- puis une **seconde séquence (été 2025)** pour présenter une vision d'ensemble actualisée au regard du PLU bioclimatique et recueillir les attentes prioritaires des usager·ère·s. Ce " bilan en bref " met l'accent sur les **enseignements 2025**, tout en rappelant que le projet est conduit dans le cadre des **12 engagements issus de la première séquence de concertation (2019 - 2022)**, qui en demeurent l'ossature opérationnelle.

La concertation a rassemblé plus de 550 participant·e·s de 2019 à 2022 à travers les différents formats mis en place :

- AOÛT/SEPTEMBRE 2018 – Immersion sur site
- 4 OCTOBRE 2018 – Balade urbaine avec les acteur·rices du quartier
- 26 JUIN 2019 – Réunion publique de lancement de la concertation
- 10 JUILLET 2019 – Atelier participatif schéma viaire
- 19 OCTOBRE 2019 – Visite d'un site inspirant – Porte Pouchet (Paris 17<sup>e</sup>)
- 23 MARS 2021 – Réunion publique intermédiaire en visioconférence (mesures liées à la Covid-19)
- 14 MAI 2022 – Réunion d'étape et balade sur site
- 18 MAI 2022 – Atelier participatif d'approfondissement 1
- 31 MAI 2022 – Atelier participatif d'approfondissement 2
- 12 JUILLET 2022 – Réunion publique de restitution de la concertation
- DU 26 JUIN 2019 AU 12 JUILLET 2022 – Concertation en ligne

Puis, 400 participant·e·s en 2025 :

- 3 JUILLET AU 4 SEPTEMBRE 2025 – 7 Entretiens avec les acteur·rices locaux
- 8 JUILLET 2025 – Réunion publique
- 27 JUIN AU 5 SEPTEMBRE 2025 – Questionnaire en ligne + sur site avec des enquêteur·rices



## C. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

### UN PROJET URBAIN DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

Approfondir les **grands principes** confortés par la concertation : végétalisation, place-parc, réorganisation du schéma viaire et priorité aux modes actifs, et créer un cadre de vie équilibré, accessible à toutes et tous, en diversifiant les usages et les typologies de logements et en portant une attention à la santé environnementale et la qualité quotidienne des espaces publics.

### UN POINT DE CONFLUENCE ENTRE PARIS, PANTIN ET AUBERVILLIERS

Relier physiquement et symboliquement les trois communes, favoriser les **continuités et l'appropriation** grâce aux espaces publics, à la programmation, à des circulations apaisées et sécurisées.

### UNE IDENTITÉ AFFIRMÉE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Préserver et développer une **identité propre** au site. Envisager une programmation commerciale, culturelle et économique diversifiée et accessible,

avec une attention particulière aux familles et aux usages quotidiens. Accompagner les publics en grande précarité tout en préservant tranquillité et qualité d'usage pour tou·tes.

### DES ESPACES PUBLICS VERTS, OUVERTS ET SÉCURISÉS

Affirmer la **nature partout où cela est possible**, en valorisant le patrimoine arboré, en privilégiant des aménagements sûres, robustes et faciles d'entretien, en renforçant la place et les usages de l'eau et du canal. Améliorer les cheminements piétons et cyclistes, les franchissements et les interfaces avec les transports.

### UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE ET CONCERTÉE

Préfigurer la **transformation par des occupations temporaires** permettant de tester les usages et d'améliorer rapidement l'ambiance. Poursuivre une concertation ambitieuse associer les riverain·e·s à chaque étape pour assurer l'appropriation collective du projet.



Pour les découvrir de manière approfondie, rendez-vous en partie 4

## B. POINTS SAILLANTS DE LA CONCERTATION

### VÉGÉTALISATION

- Durabilité plutôt qu'esthétisme :** essences résilientes, grands arbres, ombrage continu.
- Grande pelouse praticable complétée par des micro-équipements** (marquages, agrès).
- Espaces enfants et familles :** aires de jeux graduées par âge, zones tout-petits, assises confortables.
- Entretien renforcé :** propreté, maintenance, médiation.
- Éclairage ciblé**, garantissant visibilité et sécurité.
- L'eau en ville :** valorisation du canal fontaines, brumisateurs, jets activables en période chaude.



### MOBILITÉS

- Pour les piétons :** continuité, trottoirs larges et accessibles, éclairage, sentiment de sécurité retrouvé.
- Pour les vélos :** pistes cyclables dédiées, séparées et connectées à l'échelle métropolitaine.
- Pour les transports en commun :** des correspondances et une intermodalité efficace.
- Pour la voiture :** réduction des nuisances, encadrement des flux, protections acoustiques et dispositifs d'apaisement.



Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter la page dédiée sur la Porte de la Villette : [Paris.fr](http://Paris.fr)

### ANIMATION, ACTIVITÉS ET COMMERCES

- Des rez-de-chaussée ouverts et animés** : leur conception doit favoriser une relation active avec l'espace public, en proposant des usages variés et continus, visibles et accessibles tout au long de la journée et de la semaine.
- Une offre commerciale diversifiée et de proximité**, répondant aux besoins quotidiens.
- Une programmation culturelle, sportive et associative** dynamique et récurrente.
- Des espaces de solidarité intégrés et adaptés**, qui s'inscrivent harmonieusement dans l'espace urbain, tout en évitant les phénomènes de regroupements excessifs. Il s'agit d'assurer une implantation cohérente avec l'échelle et les dynamiques du quartier.
- Des infrastructures pour le quotidien** : agrès sportifs, aire de jeux, cani parc, etc.



### LIENS ENTRE PARIS-PANTIN-AUBERVILLIERS

- Forte attente d'ouvertures physiques** : franchissements, continuités piétonnes/cyclables.
- Et d'ouvertures programmatiques** : événements communs, marché, culture.
- Penser métropolitain** : assurer la cohérence entre le nord-est parisien et le sud de la Seine-Saint-Denis, en articulant les projets voisins.



# COMPRENDRE LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

DEPUIS 2019, PLUSIEURS ÉTAPES ONT PERMIS DE CONSTRUIRE UNE VISION D'AVENIR POUR CE TERRITOIRE.

## PREMIERES ÉTUDES URBAINES AVEC L'AGENCE MGAU

La Ville de Paris confie une mission d'étude urbaine à l'agence MGAU (Michel Guthmann et Associés - Architecture & Urbanisme) pour poser un **diagnostic partagé sur les enjeux du secteur** et proposer une **vision de son réaménagement**. Cette première phase permet **d'identifier des pistes concrètes de transformation et des orientations à approfondir**.

## & PREMIÈRE SÉQUENCE DE CONCERTATION

En parallèle de ces études, plusieurs événements de concertation sont menés de juin 2019 à juillet 2022. Les attentes alors mises en évidence, en réaction aux premières perspectives proposées par le projet urbain, ont permis **d'identifier un certain nombre d'axes d'amélioration du projet** afin de mieux prendre en compte la parole citoyenne.

2019 - 2022

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

## LANCLEMENT D'UN DIALOGUE COMPÉTITIF

La **Ville de Paris confie à Paris & Métropole Aménagement (P&MA) le pilotage d'un dialogue compétitif** pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et environnementale qui sera chargée de concevoir et de mettre en œuvre le projet dans la direction identifiée par le PLU et la première séquence de concertation.

Cette **procédure particulière de marché public permet d'échanger avec plusieurs candidats pendant quelques mois** afin d'améliorer leurs propositions respectives et d'associer à ces échanges, puis au choix du lauréat, des acteurs institutionnels (Pantin, Aubervilliers, Plaine Commune, Est Ensemble, groupe SNCF, groupe RATP, Préfecture de Police).

2024

## ET MAINTENANT ?

Le projet de transformation de la Porte de la Villette s'inscrit pleinement dans le cadre du nouveau PLU bioclimatique de Paris.

Il doit **concilier les objectifs environnementaux** (désimperméabilisation, végétalisation, sobriété foncière) **avec les réalités et besoins du territoire** : mixité sociale, attractivité économique, amélioration du cadre de vie, sécurité et confort d'usage.

En 2025-2026, les **études menées par l'équipe TVK se poursuivent, en lien avec les grandes orientations du PLU, les projets voisins, et les enseignements issus de la concertation avec les habitants.**

2020 - 2024

2025

## LE PROJET S'INSCRIT DANS LE CADRE DU FUTUR PLU BIOCLIMATIQUE

En parallèle de ce travail local, la Ville de Paris a lancé en 2020 la révision de son Plan Local d'Urbanisme, qui devient un **PLU bioclimatique**. **Adopté en 2024**, ce nouveau document d'urbanisme impose :

- une meilleure adaptation au changement climatique (désimperméabilisation, végétalisation, îlots de fraîcheur) ;
- une limitation de la construction en zone dense ;
- des exigences renforcées sur la qualité des espaces publics et la sobriété foncière.

## TVK DÉSIGNÉE COMME MAÎTRE D'ŒUVRE URBAIN

À l'issue du dialogue compétitif, l'équipe pluridisciplinaire pilotée par l'agence **TVK (+ Michel Desvigne Paysagiste, Zefco, Ville Ouverte, Egis Villes et Transports, Urban Eco, ATM et Citec)** est désignée lauréate. Elle élabore actuellement un **plan-guide pour structurer les interventions futures** sur la Porte de la Villette.

## & DEUXIÈME SÉQUENCE DE CONCERTATION

Afin de tenir compte des **enseignements issus de la première séquence** et dans le contexte de l'**adoption du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLU)**, la Ville de Paris a engagé de nouvelles études, suivies d'une **seconde séquence de concertation** organisée du 27 juin au 5 septembre 2025. Cette étape a permis de **partager une nouvelle vision d'ensemble** pour la Porte de la Villette, conciliant les **ambitions environnementales portées par la Ville** et les **attentes exprimées par les habitant·e·s**.

# PARTIE 1. CONTEXTE

## PARTIE 1. CONTEXTE

À la jonction de **Paris, Pantin et Aubervilliers**, la Porte de la Villette constitue une entrée stratégique du nord-est parisien. Située au nord du 19e arrondissement, elle est **marquée par la présence de grandes infrastructures** - *le boulevard périphérique en viaduc, une voie de fret RATP, le canal Saint-Denis et des emprises routières importantes (avenue de la Porte de la Villette, place Auguste-Baron)* - qui traversent le site. Ce lieu hybride est à la fois un **espace de vie quotidien soumis à de multiples nuisances et un site de destination** mêlant événements festifs, actions associatives et usages singuliers.

### A. PRÉSENTATION DU SECTEUR

#### Un périmètre d'étude au croisement de plusieurs territoires

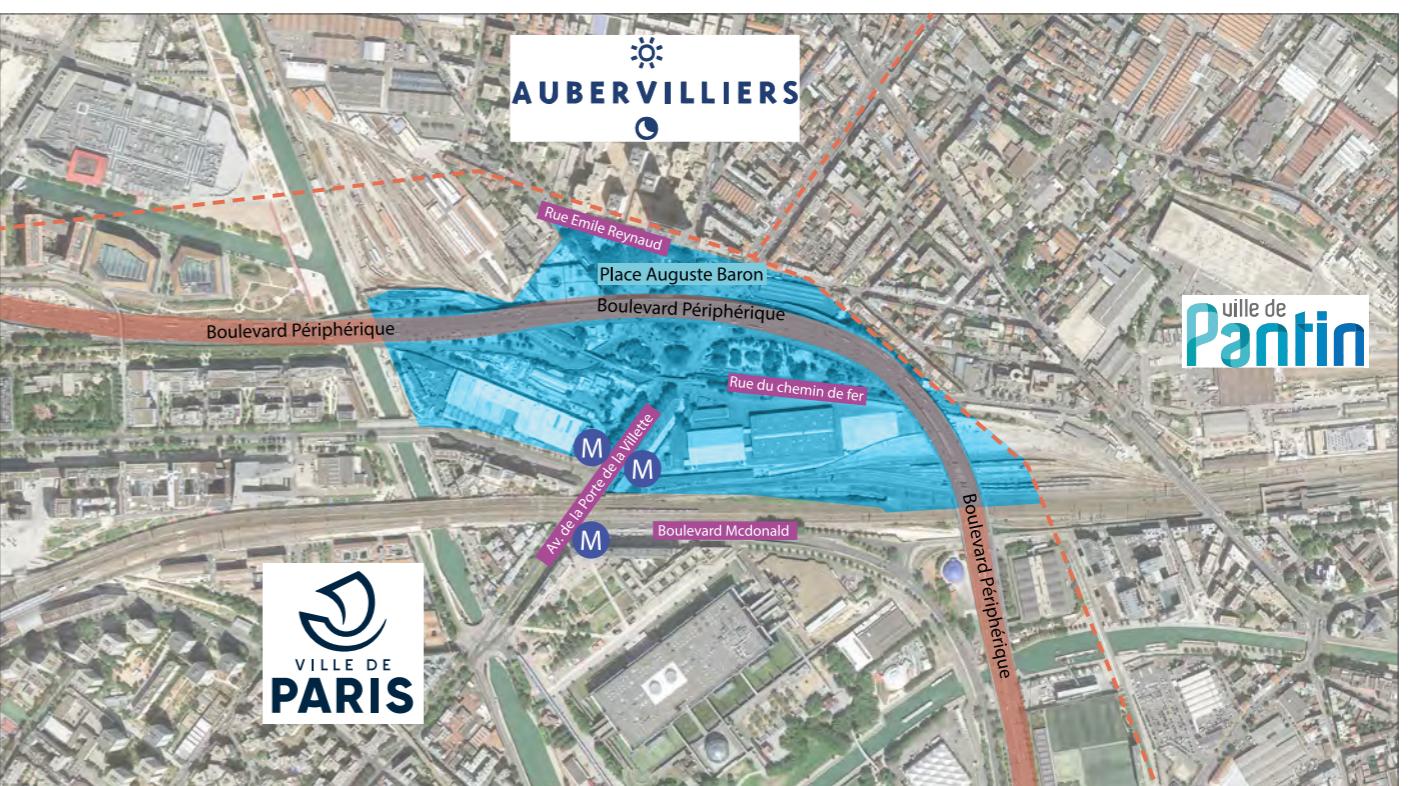
L'étude urbaine se concentre sur un périmètre bordé au sud par le boulevard Macdonald, au nord par les rues Émile Reynaud et Magenta (limite communale avec Pantin et Aubervilliers), à l'ouest par le canal Saint-Denis et à l'est par la limite communale.

#### Une histoire dense et une vocation d'interface

Historiquement, la Porte de la Villette est l'**une des dix-sept portes percées dans l'enceinte de Thiers au XIXe siècle**, destinée à protéger Paris et ouvrant la capitale vers le nord-est, entre le plateau de Romainville et la butte Montmartre, position de seuil qui y a concentré les infrastructures de transport notamment. Elle conserve aujourd'hui ce rôle d'interface entre différents territoires et se distingue par un tissu de grandes infrastructures qui structure son organisation spatiale. Ce nœud d'échanges, au caractère fortement métropolitain, reste un **point de convergence important du Grand Paris**.

#### Une superposition d'infrastructures majeures

Le site est **traversé par trois infrastructures d'envergure** - *le canal Saint-Denis, le boulevard périphérique et son échangeur, et le faisceau ferré SNCF* - dont les échelles dépassent largement le cadre local. Une autre voie ferrée plus locale, qui dessert les ateliers de la RATP au nord-ouest du site, marque également ce territoire. **Leurs emprises contraignent fortement l'aménagement du territoire** : elles créent des ruptures, des espaces déconnectés du sol et des zones difficilement accessibles - tout en générant des nuisances impactant les occupations possibles.



À cela s'ajoutent des **réseaux souterrains complexes** : galeries du métro (ancien terminus de la ligne 7), canalisations de gaz, d'eau, etc.

La Porte de la Villette est également un **point de rencontre entre différentes voies** : le chemin de halage du canal, le boulevard des Maréchaux, la route historique des Flandres (actuelle RD 932). Cette situation renforce son rôle structurant dans les mobilités métropolitaines.



### Un tissu urbain fragmenté

Le paysage urbain présente une **alternance de pleins et de vides**. Des équipements et des infrastructures de grande ampleur côtoient des espaces de transition plus lâches. Sur la commune d'Aubervilliers, la Tour La Villette (125 m), marque l'entrée du quartier Villette-Quatre Chemins et constitue un repère dans le paysage métropolitain. Certains sites sont inaccessibles au public (talus, Préfecture de Police, site SNCF Bertrand qui accueille aujourd'hui des congrès et expositions et de l'hébergement d'urgence), tandis que d'autres sont en friche, comme le bâtiment dit de la Commanderie, ancien centre commercial aujourd'hui désaffecté ayant fait l'objet d'interventions artistiques (le Mausolée).

### Entre potentiel écologique et nuisances

La Porte de la Villette se situe à l'**intersection de plusieurs corridors écologiques** : le canal Saint-Denis, aux berges végétalisées, et les emprises ferroviaires, qui accueillent une flore spécifique. Ce potentiel est cependant **occulté par des nuisances intenses** : bruit routier constant, pollution de l'air, ambiance dégradée.

## B. LE SITE AUJOURD'HUI : ACTEURS, USAGES ET DYNAMIQUES EN COURS

### Une terre d'usages atypiques

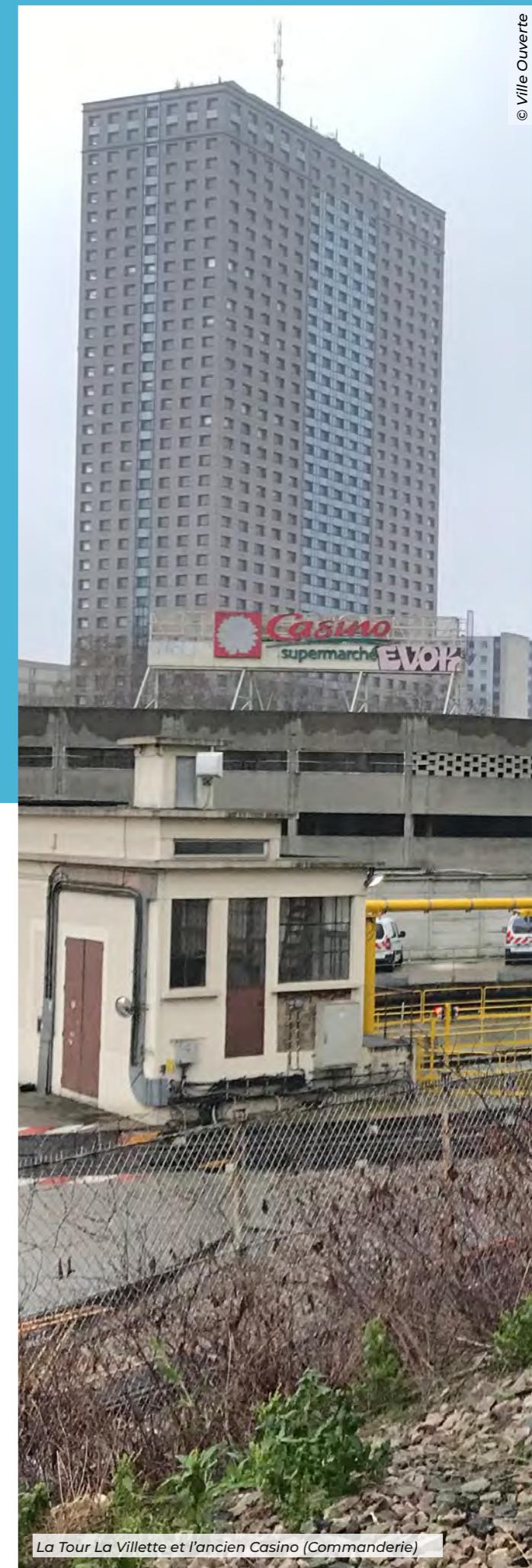
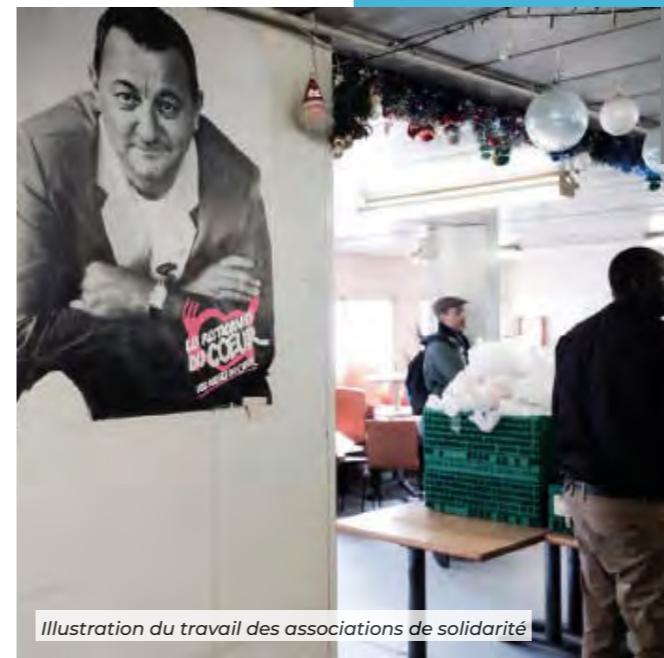
Malgré les difficultés liées à son enclavement, la Porte de la Villette accueille une **diversité d'usages**, souvent difficilement intégrables ailleurs en ville :

- événements festifs et culturels (Glaz'art) ;
- actions de solidarité (distribution alimentaire) ;
- manifestations de grande ampleur (Paris Event Center).

Ces activités **cohabitent avec des fonctions urbaines souvent repoussées en périphérie** : garages, entrepôts, maintenance ferroviaire... Ce secteur accueille également des populations marginalisées : migrant·es, personnes sans-abri, usager·ère·s de drogues.

### Un recul progressif des services de proximité

Les **services destinés aux habitant·e·s disparaissent** progressivement : fermeture ou rotations de commerces, de stations-service, de la gare routière, gardiennage du square Forceval. Cette érosion accentue le **sentiment de relégation**, renforcé par le **contraste avec les quartiers voisins** ayant bénéficié de profondes transformations, comme le parc de la Villette ou le tramway T3b, qui contourne le secteur en raison du faisceau ferré.



## Une multiplicité de vécus et de représentations

Les échanges menés dans le cadre de l'étude ont permis de faire émerger plusieurs figures emblématiques des usages du lieu :

- **le pendulaire** : nombre d'usager-e-s traversent quotidiennement la Porte sans s'y attarder ;
- **le passage obligé** : pour rejoindre Paris depuis Pantin ou Aubervilliers, la Porte est un point de passage incontournable ;
- **la barrière** : pour certains Parisien-nnes, elle reste un territoire inconnu, voire évité. Si certain-e-s fréquentent le Glaz'Art ou le Paris Event Center, l'attraction ne va pas plus loin ;
- **l'évitement** : le sentiment d'insécurité conduit certain-e-s à contourner le secteur et à mettre en place des stratégies comme choisir une autre station de métro... ;
- **l'errance** : présence marquée de personnes en grande précarité (toxicomanes, sans domicile fixe en attente de prise en charge par la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri, bénéficiaires de la distribution alimentaire ...), engendrant des usages informels et accentuant le climat d'insécurité, réel ou ressenti.

## Un site marqué par les tensions, mais en mutation

En septembre 2021, la Préfecture de Police, à la demande du ministère de l'Intérieur, a pris la décision de **relocaliser des consommateurs de drogues de manière temporaire** dans le square de l'avenue de la Porte de la Villette (square Forceval), situé à la porte de la Villette en bordure du boulevard périphérique, puis de murer le passage Forceval permettant la circulation piétonne et cyclable entre Pantin et Paris. Le site est devenu alors **l'un des principaux points de fixation de la consommation de drogues dures en France, concentrant de manière durable des situations de grande précarité**.

En octobre 2022, le **campement a finalement été démantelé**. Cette « fin du squat » a marqué une étape importante : si la situation s'est améliorée, le quartier reste profondément marqué par les stigmates de cette occupation, visibles autant dans l'espace public que dans les représentations mentales des riverain-e-s.

En 2025, les habitant-e-s **signalent encore de fortes tensions liées à l'insécurité, aux usages de l'espace public et à la cohabitation entre différents publics** (usagers, personnes sans-abri, personnes migrantes, consommateurs de drogues) :

- **présence de publics en grande précarité** : occupation visible et parfois conflictuelle de l'espace public, avec des usages dégradés (errance, tensions, prostitution) ;

- **délinquance et violences** : vols, agressions, racketts, intimidations et mendicité agressive renforcent un fort sentiment d'insécurité ;
- **insécurité vécue par les femmes** : présence féminine marginale dans l'espace public, trajets évités ou modifiés ;
- **nuisances et incivilités** : regroupements, bruit nocturne, squats, consommation de drogues, circulation de personnes en état de détresse ou d'errance, intrusions dans les parties communes des immeubles ;
- **dégradation du cadre de vie** : déchets, déjections, mobilier urbain endommagé, sentiment d'abandon de l'espace public.

## Des ressources à valoriser

Malgré ces difficultés, le secteur possède des **atouts pour encadrer une dynamique de transformation** :

- une population jeune ;
- un tissu économique actif ;
- une bonne desserte en transports (tramway, métro Porte de la Villette) ;
- ainsi qu'une proximité immédiate avec le canal Saint-Denis et le parc de la Villette.

## Des projets en cours sur le secteur

Sur le périmètre d'étude, **différents acteur·rices, publics ou privés, dont la Ville de Paris, ont lancé des projets** depuis 2018 - certains ayant été depuis abandonnés. Le projet urbain de la Porte de la Villette intègre ces données et doit permettre de créer une **cohérence d'ensemble** et un projet plus large requalifiant l'ensemble du secteur.

## LE PROJET ORÉE :

**Un parc funéraire**, devant être construit sur une partie de l'actuel square Forceval, avait pour objectif de répondre à la saturation de l'actuel crématorium du Père-Lachaise. Des études étaient en cours jusqu'en 2024, afin de résoudre les difficultés techniques posées par le projet, actif au moment de la première phase de concertation. Ce projet est désormais abandonné, suivant la délibération 2025 DEVE 25 votée en avril 2025.

## LE SQUARE DE LA PORTE DE LA VILLETTÉ (SQUARE FORCEVAL) :

Est en cours de rénovation jusqu'à fin 2025, afin d'y **améliorer l'éclairage, le dorer d'arrosage automatique, rénover et désimperméabiliser les allées, ajouter de nouvelles plantations**.

## LE MARCHÉ DES RÉFORMÉS (HALLE MAGENTA) :

Après l'abandon du projet initial de bureaux et résidence hôtelière qui était prévu jusqu'en 2024, la ville de Pantin, propriétaire du site, porte un projet de réhabilitation de la halle, imaginant un **lieu ouvert au public, mêlant artisanat d'art, espace événementiel, formation et restauration**. Son ouverture est envisagée fin 2026.



## LA REQUALIFICATION DE LA RD 932 :

Pilotée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, elle vise à **pacifier cette avenue, sécuriser les déplacements des modes actifs et renforcer la végétalisation**. Les travaux de la section Villette - Quatre chemins devraient s'achever début 2027.



## LE PROJET RATP HABITAT :

Avenue de la Porte de la Villette, RATP Habitat construit un **programme de logements** avec des rez-de-chaussée actifs. La livraison de l'ensemble est programmée en 2028 :

- 141 logements familiaux ;
- 111 logements étudiants ;
- des locaux dédiés à l'économie sociale et solidaire.



Un permis de construire a été délivré par la Ville d'Aubervilliers pour la **TRANSFORMATION DE LA TOUR LA VILLETTÉ en hôtel** d'un millier de chambres.

**Démolition de bâtiments et réaménagement d'espaces publics** dans le secteur de la **DALLE VILLETTÉ À AUBERVILLIERS**, notamment les rues des Cités et Barbusse, qui débouchent sur le périmètre du projet Porte de la Villette.

## C. UN PROJET INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE LARGE

Depuis 2003, dans le cadre des **études prospectives du projet urbain Paris Nord-Est (PNE)**, puis **Paris Nord-Est Elargi (PNEE)**, la transformation du nord-est parisien a été mise en oeuvre au travers d'une série d'opérations d'aménagement qui ont accompagné l'évolution progressive de ce vaste territoire. Le projet urbain de la **Porte de la Villette** **constitue la dernière grande pièce de ce vaste projet**.

Il s'inscrit par ailleurs dans un cadre stratégique défini par le **Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUB)** de la Ville de Paris. Ce document, adopté par le Conseil de Paris en novembre 2024 après trois années de concertation citoyenne, marque une étape importante : **pour la première fois, la capitale se dote d'un PLU intégrant pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques** dans la planification urbaine.

Pour la Porte de la Villette, au travers d'une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** spécifique, ce **PLU bioclimatique actualise les intentions d'aménagement sur ce site stratégique à l'échelle métropolitaine et fixe des objectifs en matière de transition écologique**, en mettant l'accent sur :

### Environnement

- **Un quartier rafraîchi, résilient, adapté au changement climatique** : démarche exemplaire de désartificialisation, renforcement des continuités paysagères, îlot de fraîcheur, en renforçant notamment la présence de l'eau.
- Privilégier autant que possible la **réhabilitation du patrimoine** de qualité existant.

### Espaces publics requalifiés, apaisés et végétalisés

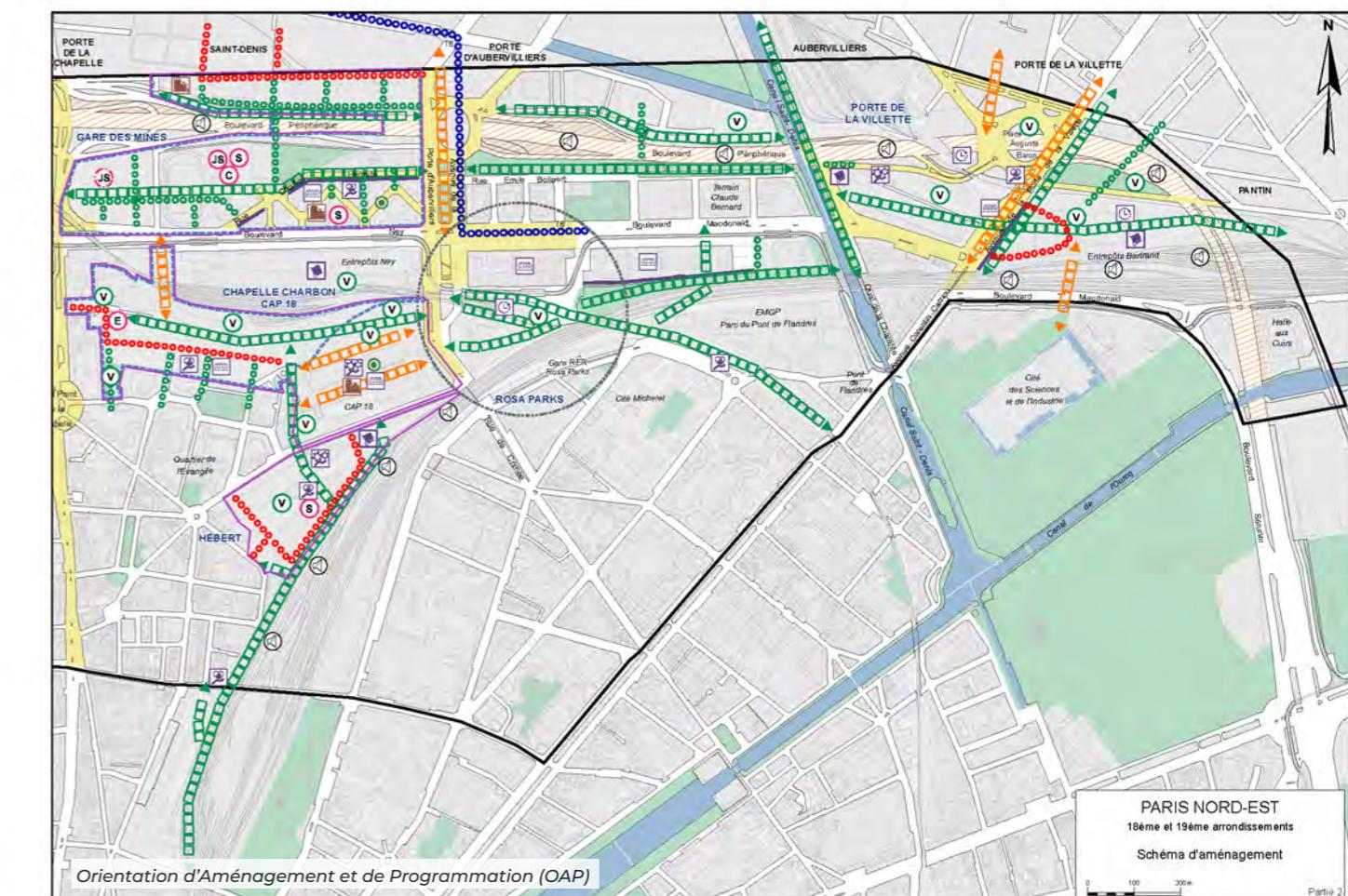
- **Grand parc multisites** (3 jardins reliés par une trame verte) d'au moins 9 ha, au maximum en pleine terre au regard des contraintes, dont :
  - une partie à l'ouest de l'avenue de la Porte de la Villette mettant en valeur l'eau et prolongé sur le quai de l'Allier jusqu'à la limite avec Aubervilliers ;
  - l'autre à l'est sur la moitié au moins de la surface du site SNCF Bertrand Villette ;
  - la dernière au nord de la place Auguste-Baron avec l'intensification et l'extension de l'esplanade plantée existante.
- **Ouverture vers le canal Saint-Denis** du futur quartier.

- Réduire la place de la voiture en faveur des modes actifs et du confort pour tous les usagers, notamment par la transformation du rond-point.
- Instaurer une **continuité urbaine avec les communes limitrophes**.

### Programmation

- **Logement mixtes** à l'écart du Boulevard Périphérique, en tendant vers 50% de la programmation totale en logement.
- **Activation des socles et rez-de-chaussée** des constructions.
- **Équipements publics** répondant aux besoins du nouveau quartier et à ceux du secteur.
- **Activités productives, tertiaires et de services** tournées vers l'ESS. Programmation complémentaire métabolisme urbain avec notamment logistique fluviale et embranchée fer.

La transformation de la Porte de la Villette s'inscrit ainsi dans une **démarche cohérente avec les engagements parisiens** pour une ville plus durable, solidaire et apaisée.



# PARTIE 2. 2018-2022 DU PROJET INITIAL AUX PREMIERS APPRENTISSAGES

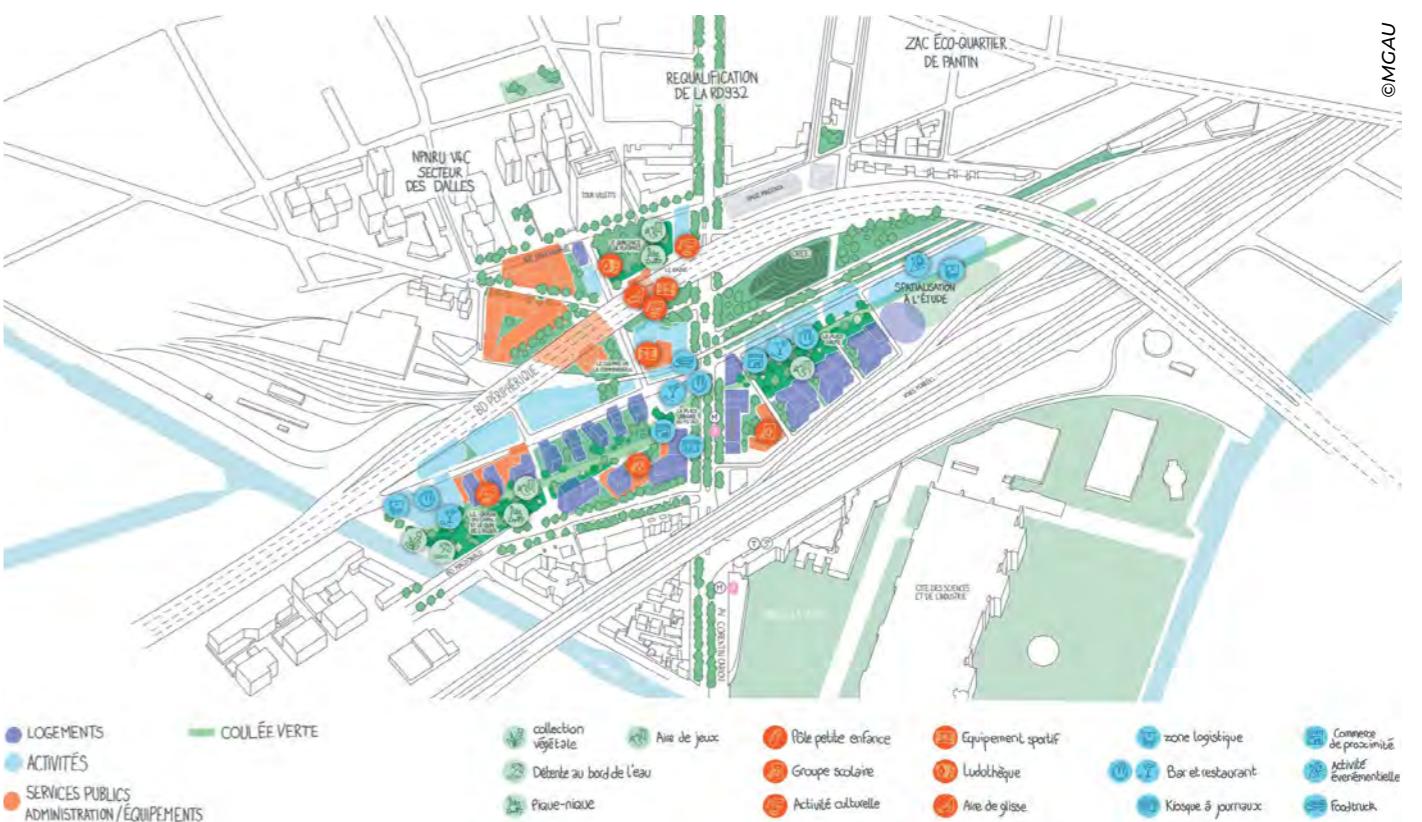
## PARTIE 2. 2018-2022

### A. LE PROJET 2018

Le **projet concerté lors de la période 2019 - 2022** s'inscrit dans les **objectifs pour le projet de la Porte de la Villette** délibérés par le Conseil de Paris une première fois les **25, 26 et 27 septembre 2017** (délibération [2017 DU 55](#)), puis modifiés par délibération [2021 DU 101](#) des **14, 15, 16 et 17 décembre 2021**, à savoir :

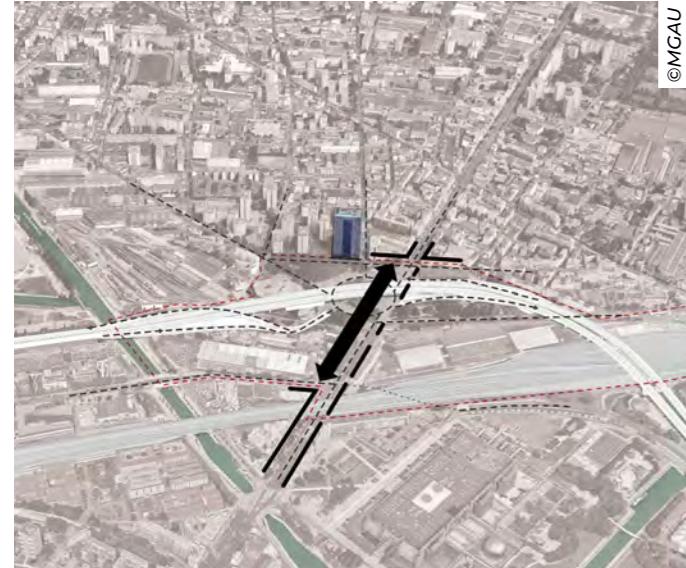
- instaurer une **continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes** par l'urbanisation, dans la profondeur des îlots, de part et d'autre de l'avenue de la Porte de la Villette, en cohérence avec le projet de requalification de la RD 932 porté par le Département de la Seine Saint-Denis, et ouvrir le nouveau quartier vers le canal Saint-Denis ;
- transformer le rond-point routier de la place Auguste-Baron et le fonctionnement viaire actuel pour **apaiser la circulation routière et redonner la place nécessaire aux modes actifs** en améliorant le confort du lieu pour tous les usager·ère·s ;

- mettre en œuvre le projet dans une **démarche environnementale ambitieuse et exemplaire** portant sur la réalisation de continuités de trames viaires et paysagères, supports de modes de déplacements doux et de biodiversité, donnant la priorité aux arbres et à la pleine terre, ainsi que sur la valorisation et l'ouverture du Canal Saint-Denis sur le quartier par la réalisation d'un vaste parc paysager ;
- **produire du logement pour tous les publics, ainsi que les équipements de proximité** nécessaires aux nouveaux habitant·e·s, dans la logique de la ville du quart d'heure ;
- avoir une **programmation complémentaire** permettant d'assurer le métabolisme urbain (logistique, production, économie circulaire), le développement d'activités économiques en s'appuyant sur la programmation déjà en place ;
- **coordonner l'ensemble des réflexions urbaines** menées par les collectivités associées et les partenaires (SNCF, RATP, Préfecture de Police) pour assurer la cohérence territoriale à petite et grande échelle.



Le projet développe alors **4 axes stratégiques** :

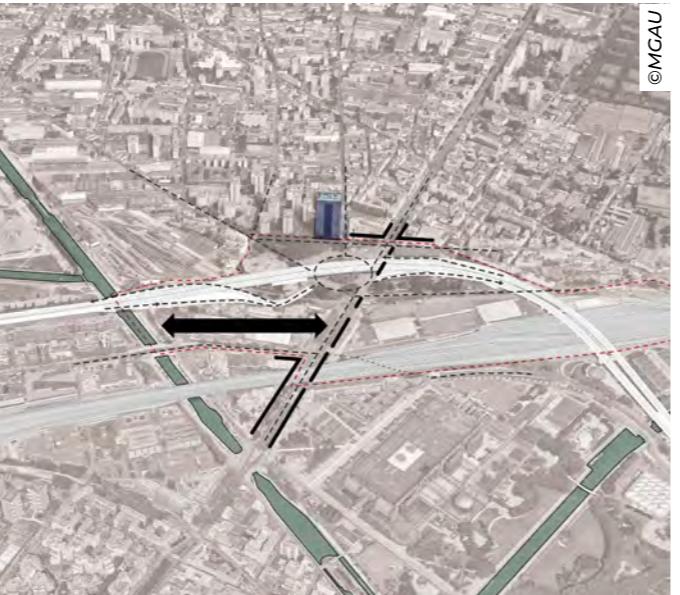
- **l'axe Flandre** : disparition du rond-point Auguste-Baron ; reconstitution d'une continuité simple et lisible le long de la RD 932 ponctuée d'usages recréant une dynamique d'ensemble ; quinconce entre pleins et vides affirmant une liaison mais conservant des perspectives et des ouvertures visuelles ;



- **la croisée Baron** : multiplication des chemins de traverse ; valorisation du maillage nord-sud et multiplication des relations et continuités avec les communes voisines ;



- **le lien Canal** : ouverture entre avenue, canal et Maréchaux par l'aménagement d'un espace public végétalisé en cœur de quartier ;



- **les rives périphériques** : réinvention des interfaces avec le Périphérique par une mise à distance de l'ouvrage pour ménager des ouvertures aux espaces construits sous le périphérique ; création de structures au droit du périphérique ; reconfiguration des bretelles d'accès Ouest du site sous la forme d'une rue bordée de programmes de part et d'autre.



Le **projet prévoit** alors notamment :

- #### → **d'un point de vue des mobilités :**

- suppression du rond-point Auguste-Baron au profit d'une avenue retrouvée ;
  - démultiplication des continuités nord-sud sur le site ;
  - place prépondérante pour les mobilités actives ;
  - tendance nette à la baisse des flux automobiles.

- en ce qui concerne les espaces publics et verts :

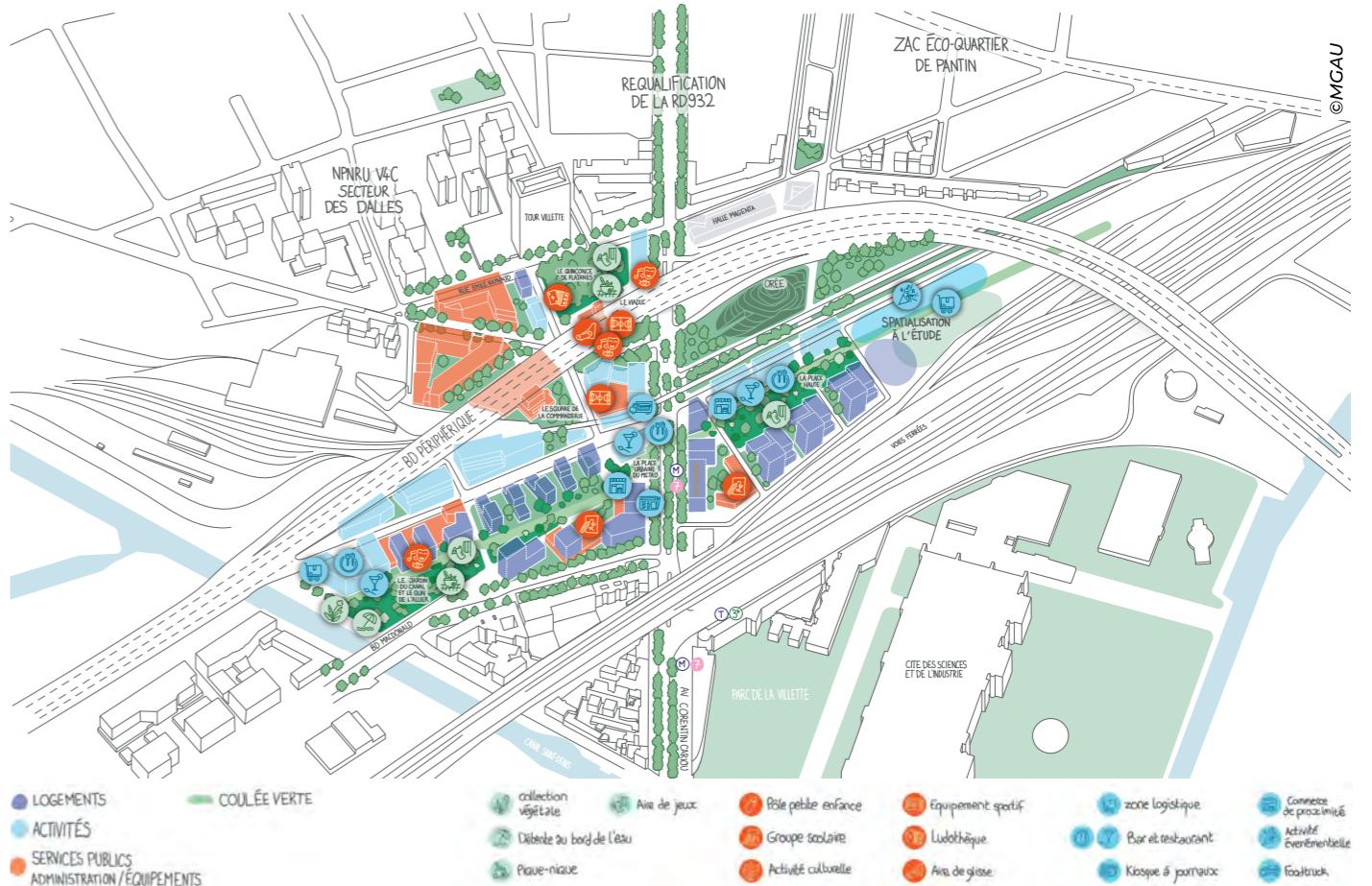
- plusieurs espaces verts interconnectés pour le développement de la biodiversité et le développement de nouveaux usages ;
  - statut hybride pour les espaces publics conciliant échelle locale et ampleur d'une polarité métropolitaine ;
  - augmentation des surfaces de pleine terre malgré les infrastructures souterraines ;
  - plantation importante d'arbres.

- en matière de programmation, d'habitat et de formes urbaines :

- création d'un nouveau quartier mixte avec de l'emploi, de l'habitat, des équipements et des espaces verts ;
  - réaffirmation de la place de l'avenue de la porte de la Villette, en affirmant une continuité et des espaces de respiration ;
  - volonté d'habiter le jardin du canal, en proposant des logements s'adressant à des espaces verts ouverts.

- les enjeux environnementaux sont pris en considération :

- conception bioclimatiques des formes urbaines ;
  - bon ensoleillement des logements, lutte contre la surchauffe estivale et optimisation des apports solaires hivernaux ;
  - réduction de l'exposition aux bruits et confort acoustiques pour les logements comme les espaces publics, en prenant en compte les évolutions des infrastructures routières ;
  - prise en compte de la pollution atmosphérique ;
  - qualité de vues et accès au ciel.



## B. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le **Code de l'Urbanisme**, dans ses articles L. 103-2 et L. 103-3, définit le cadre dans lequel une concertation préalable doit être organisée pendant toute la durée d'élaboration des projets d'aménagement. Dans le cadre de la concertation pour la Porte de la Villette, deux délibérations encadrent les modalités.

### Délibération 2017 DU 55

Les modalités de la concertation suivantes sont approuvées :

- au moins deux réunions publiques, dont une de lancement permettant de présenter les enjeux, les objectifs et les dispositifs de concertation qui seront mis en œuvre ;
- au moins deux ateliers participatifs ouverts à toutes personnes concernées ;
- l'information du public par la création d'une page dédiée au projet de la Porte de la Villette sur le site internet public Paris Nord Est Élargi ;
- un registre électronique sera dédié à la concertation, à la collecte des observations et propositions du public sur le projet.

### Délibération 2021 DU 101

Les modalités de la concertation suivantes sont approuvées :

- au moins deux réunions publiques, dont une de relance sur le périmètre intégrant le foncier des entrepôts Bertrand permettant de présenter les enjeux, les objectifs, le point d'avancement des études et les dispositifs de concertation qui seront mis en œuvre ;
- au moins deux ateliers participatifs permettant de récolter les contributions du public sur des thématiques choisies ultérieurement en fonction des préoccupations qui pourraient ressortir du projet global ;
- l'information du public par l'actualisation d'une page dédiée au projet de la Porte de la Villette sur le site internet Paris.fr ;
- la continuité du registre électronique dédié à la concertation, à la collecte des observations et propositions du public sur le projet sur le site internet idee.paris.fr.

### Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation défini en 2017 couvrait les espaces situés autour de l'avenue de la Porte de la Villette et de la place Auguste-Baron, au

croisement des communes de Paris, Pantin et Aubervilliers. Lors de la délibération de décembre 2021, ce périmètre a été élargi afin d'intégrer le site des entrepôts Bertrand, propriété du groupe SNCF, compte tenu de son rôle structurant dans la future opération d'aménagement.

L'**évolution de ce périmètre** a permis de prendre en compte de façon plus complète les dynamiques en cours et d'assurer une cohérence entre le projet urbain de la Porte de la Villette et les projets voisins portés par les communes limitrophes et les grands opérateurs publics.

### I. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION

#### Des supports numériques pour une information accessible et continue

**Deux sites institutionnels** ont constitué les socles principaux de l'information en ligne :

##### → Paris.fr

La page dédiée au projet ([paris.fr/porte-de-la-villette](http://paris.fr/porte-de-la-villette)) présente les grandes orientations du projet, les étapes de la concertation, les comptes rendus des réunions publiques, ainsi que les délibérations adoptées.

##### → Idee.paris

Ce site de participation citoyenne a permis de publier les documents de présentation, de recueillir les contributions des habitant·e·s et d'informer sur le calendrier des événements ([résultats consultables sur l'opendata](http://resultats.consultables.sur.l'opendata)).

#### Des actions de communication locale en amont des événements

**La diffusion d'informations en format papier et l'affichage** en ville ont été mobilisés à chaque temps fort, dès 2019 :

##### → 2019 :

- 10 300 flyers distribués dans le 19<sup>e</sup>, à Pantin et Aubervilliers ;
- affichage réglementaire obligatoire dans l'espace public ;
- articles dans la presse.

##### → 2021 :

- 7 900 flyers ;
- affiches en mairie ;
- articles dans la presse (Libération 75 et 93, Le Parisien 75 et 93).

##### → 2022 :

- affichage réglementaire obligatoire dans l'espace public.

## 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

Format	Réglementaire	Lieu	Nombre de personnes	Dates
<b>Immersion sur site</b>	NON	Porte de la Villette et alentour	+ de 100 personnes rencontrées	<b>Août/septembre 2018</b> A différents moments de la journée et de la semaine
<b>Balade urbaine avec les acteur·rices du quartier</b>	NON	Porte de la Villette et alentour	15 personnes	<b>4 octobre 2018</b>
<b>Réunion publique de lancement de la concertation</b>	OUI	École Claude Bernard, 118 boulevard Macdonald, 19 <sup>e</sup>	75 personnes	<b>26 juin 2019</b>
<b>Atelier participatif schéma viaire</b>	OUI	École Claude Bernard, 118 boulevard Macdonald, 19 <sup>e</sup>	30 personnes	<b>10 juillet 2019</b>
<b>Visite d'un site inspirant - la Porte Pouchet</b>	OUI	Porte Pouchet, Paris 17 <sup>e</sup>	15 personnes	<b>19 octobre 2019</b>
<b>Réunion publique intermédiaire</b>	OUI	Visioconférence	150 personnes	<b>23 mars 2021</b>
<b>Réunion d'étape et balade sur site</b>	OUI	École Claude Bernard, 118 boulevard Macdonald, 19 <sup>e</sup>	55 personnes	<b>14 mai 2022</b>
<b>Atelier participatif d'approfondissement 1</b>	OUI	École Claude Bernard, 118 boulevard Macdonald, 19 <sup>e</sup>	18 personnes	<b>18 mai 2022</b>
<b>Atelier participatif d'approfondissement 2</b>	OUI	École Claude Bernard, 118 boulevard Macdonald, 19 <sup>e</sup>	25 personnes	<b>31 mai 2022</b>
<b>Réunion publique de restitution de la concertation</b>	OUI	École Claude Bernard, 118 boulevard Macdonald, 19 <sup>e</sup>	70 personnes	<b>12 juillet 2022</b>
<b>La concertation en ligne</b>	OUI	En ligne sur idee.paris	98 propositions	<b>Du 26 juin 2019 au 12 juillet 2022</b>

## 3. BILAN QUANTITATIF

La concertation a rassemblé plus de **550 participant·e·s** à travers les différents formats mis en place :

- réunions publiques : **295 personnes** (dont 75 lors de la réunion de lancement et 70 lors de la réunion de restitution) ;
- ateliers participatifs : **73 personnes** ;
- balades urbaines et visites de sites : **85 personnes** ;
- contributions en ligne (plateforme idee.paris) : **98 propositions et avis**.



## C. RESTITUTION DE LA CONCERTATION

### 1. SUR LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION

- **Proposer plus de co-construction** : des participant·e·s ont jugé les outils de concertation trop descendants et souhaitant davantage un travail itératif.
- **Clarifier les marges de manœuvre et l'ambition** : le manque de clarté sur les évolutions possibles du projet a été relevé : la programmation peut-elle encore évoluer ? Le ratio espaces verts/densité bâtie est-il un impondérable ?
- **Une communication à améliorer** : la mobilisation a été jugée insuffisante en particulier à Aubervilliers et Pantin.
- **Un calendrier transparent** : la concertation, étalée de 2019 à 2022 avec de longs creux, a manqué de lisibilité. Les participant·e·s demandent un calendrier clair et une communication continue.
- **Innover sur les modalités de concertation** : le profil des participant·e·s, souvent étudiant·e·s ou professionnel·le·s de l'urbanisme, a été perçu comme peu représentatif. Le format « atelier » est jugé restrictif ; il est demandé d'aller davantage vers les habitant·e·s.

### 2. SUR LE PROJET URBAIN : PAR THEMATIQUE

#### Quelle identité pour le secteur de la Porte de la Villette ?

- **Une ambiance à transformer en urgence** : des participant·e·s ne se sentent plus en sécurité et évitent certains déplacements. Selon eux, la situation a empiré depuis septembre 2021. La gestion et sécurisation des espaces publics doivent être LA priorité.
- **Une identité à préserver** : dense, mixte, culturel, tourné vers les enfants, lié au canal et à la Villette, à la fois « bobo et populaire », où l'on vit dehors.
- **Un quartier de proximité à développer** : face à un manque de commerces de proximité, l'objectif est de faire un quartier accueillant les services du quotidien, notamment alimentaire. La mixité des programmes doit servir d'abord les habitant·e·s (réserves sur le parc funéraire perçu comme répondant surtout aux besoins de la Ville).
- **Un lieu de confluences entre trois communes** : besoin d'un lieu de rencontre entre les trois villes, sous forme d'équipements (le 104 est évoqué) ou d'espaces publics, avec une identité de « village » favorisant les liens entre habitant·e·s. L'idée d'un bâtiment iconique ou d'un langage architectural commun est évoquée pour créer une jonction visuelle.



- **Un objectif à clarifier** : la « place du Grand Paris », annoncée comme couture urbaine, n'apparaît pas clairement. Les participant·e·s jugent cet engagement central à retravailler.
  - **Des inquiétudes sur les travaux** : certain·e·s s'inquiètent que les problèmes de salubrité ne soient pas traités et que les travaux amplifient le phénomène. Les chantiers devront s'accompagner d'actions visibles et d'une communication renforcée.
- Quels espaces publics et verts pour la Porte de la Villette demain ?**
- **Quasi-unanimité sur le manque d'espaces verts** : le jardin du canal est perçu trop modeste au regard de la densité et trop éloigné pour jouer un rôle de proximité.
  - **Des espaces publics écrasés** : sol surprogrammé, hauteurs trop élevées qui enferment les vides et rendent les espaces verts peu lisibles.
  - **Végétaliser partout où c'est possible** :
    - **pieds d'immeubles** : jardins privés pour éviter le front bâti continu et adoucir la limite public/privé ;
    - **voies circulées** : végétalisation généralisée, notamment sur les bretelles réaménagées du périphérique ;
    - **surélévation** : jardin suspendu au-dessus du projet RATP Habitat (avenue de la Porte de la Villette) pour casser l'effet de masse.
  - **Préserver l'existant, notamment la végétalisation** (arbres et plantations) autour du rond-point Auguste-Baron. Regrets sur la disparition du square Forceval au profit d'un équipement.
  - **Anticiper la gestion au quotidien** : certain·e·s habitant·e·s redoutent que la Ville n'ait pas les moyens d'assurer l'entretien quotidien et la mise en valeur de nouveaux espaces ouverts en permanence.
  - **Une nouvelle place pour les femmes** : difficultés de déplacement et de confort signalées. Le projet devra produire des espaces sécurisants et appropriables : éclairage, animations, présence humaine, visibilité... Des pistes évoquées : vidéosurveillance et approches de genre intégrées aux études urbaines.
- Quels retours sur les formes urbaines et la densité du projet urbain ?**
- **Une densité bâtie trop importante et à modérer** : le dimensionnement des îlots bâties est trop important, au détriment des espaces verts et des aménités. Cette logique crée des barrières urbaines importantes et semble inadaptée aux enjeux climatiques. Nombre de

participant·e·s demandent une modération des hauteurs, en particulier sur l'avenue de la Porte de la Villette et dans le projet RATP Habitat, dont l'alignement accentue l'isolement du site Bertrand SNCF. La topographie naturelle renforce cet effet.

→ **Changer de paradigme** : refus d'un projet guidé par la seule rentabilité économique, il faut prioriser l'adaptabilité à l'urgence écologique et le confort des habitant·e·s.

→ **Jouer sur les formes urbaines** : il est demandé d'éviter les blocs massifs, de varier les hauteurs, de créer des percées visuelles et de laisser la nature s'affirmer dans le tissu urbain.

→ **Garder des traces du déjà-là** :

- **préserver des repères et recycler l'existant** : des participant·e·s souhaitent que certains repères (maison « alsacienne » du site Bertrand ou une partie de la Préfecture) soient conservés, et que les matériaux et structures soient réemployés ;
- **interroger l'avenir de la Tour La Villette** : repère majeur du site, elle divise. Certain·e·s en demandent la démolition, tandis que d'autres l'imaginent transformée en un lieu utile aux habitant·e·s ;
- **limiter les nuisances des infrastructures** : la proximité du périphérique et des voies ferrées fait craindre pollution et bruit, renforçant l'idée que ce secteur est peu adapté à de nouveaux logements.

#### Quel devenir pour les déplacements et les mobilités sur le secteur de la Porte de la Villette ?

→ **Une reconfiguration jugée nécessaire** : le rétablissement de la continuité de l'avenue de Flandre entre Paris, Aubervilliers et Pantin, et la suppression du rond-point Auguste-Baron font consensus ; un travail sur les mobilités est attendu pour améliorer confort de vie et liaisons intercommunales.

→ **Des doutes quant au réalisme des propositions faites** : craintes d'embouteillages si la réduction de voies se combine au maintien des flux sur le périphérique ; plusieurs estiment que la Ville surestime la baisse de l'automobile, condition pourtant nécessaire au bon fonctionnement du schéma.

→ **Anticiper le stationnement** : avec le parc funéraire métropolitain et de nombreux logements, risque d'engorgement perçu ; le déficit de places de stationnement est un point d'alerte récurrent.

→ **Créer de vraies liaisons Nord-Sud/Est-Ouest** :

- la percée piétonne depuis Villette-Quatre-Chemins est jugée inaboutie (ilot bâti bloquant l'accès direct à la future place, au métro et à Paris) ;

- forte attente pour des **passerelles piétonnes** franchissant le rail et le canal, dont une reliant parc de la Villette ↔ quartier Bertrand SNCF, afin de dessiner un parcours jusqu'au Fort d'Aubervilliers via l'écoquartier de Pantin et le cimetière parisien ;
- des **voies douces** sont souhaitées rue du Chemin-de-Fer et sur les berges du canal Saint-Denis ; la coulée verte pourrait devenir piétonne pour un caractère plus apaisé.
- **Dimensionner généreusement les mobilités douces**, aujourd'hui anxiogène et dangereux.

#### Quelle programmation déployer sur le site ?

- **Une offre de logements trop conséquente et proche des nuisances** : le quartier est perçu comme saturé et exposé (pollution, bruit). Beaucoup préfèrent **prioriser l'installation d'activités productives, équipements et espaces verts**.
- **Une qualité et une diversité de logements pour de la mixité** : nécessité de diversifier les typologies d'habitat afin d'attirer des familles et des classes moyennes/supérieures. Pistes évoquées : habitat participatif et nouvelles formes d'habiter pour soutenir le renouveau du quartier.
- **Relocalisation de la Préfecture de police, prudence** : le site actuel doit évoluer pour changer l'image du secteur, mais l'implantation à l'ex-Commanderie suscite des réserves : risque de sur-concentration bâtie autour de la future place Auguste-Baron, au détriment du cadre de vie si la programmation ne suit pas.
- **Des interrogations sur le devenir des programmes existants et le souhait d'accueillir associations et activités sociales** : forte attente de clarification sur le devenir du Glazart, des Restos du Cœur et des autres associations.
- **Vie nocturne : atout identitaire ou nuisance** : les lieux festifs (Glazart, ex-Freegan Pony) divisent. Certain·e·s y voient des nuisances, d'autres une signature culturelle.
- **Miser sur la jeunesse** : proposition d'implanter un équipement universitaire et/ou des logements étudiants pour dynamiser le quartier, favoriser la mixité sociale et culturelle et soutenir l'offre culturelle et commerciale.

### 3. SUR LE PROJET URBAIN : PAR SECTEUR

#### Le jardin canal

- **Intégrer le canal Saint-Denis au quartier** : le jardin canal est perçu comme un atout de biodiversité et détente ; améliorer ses accès doit de valoriser sa présence et de diversifier les usages.
- **Alléger l'aménagement jugé trop dense**, pour offrir davantage d'espaces verts en pleine terre.
- **Un jardin trop excentré pour devenir l'espace vert de référence** : le jardin est trop éloigné de Pantin et Aubervilliers pour jouer le rôle de parc de proximité. Le quinconce de platanes paraît plus pertinent pour ces communes : élargir cet espace ou renforcer les continuités piétonnes et vertes entre les deux pôles.
- **Activer les berges du canal en lien avec le jardin** : pistes proposées - plage urbaine type Paris Plages, club d'aviron, péniche de maraîchage avec vente directe (référence canal de l'Ourcq), navette fluviale, restaurants en rive.
- **Réemploi partiel de la Préfecture** : dans une logique de réutilisation, certain·e·s suggèrent de conserver une partie du bâtiment.

#### La place métropolitaine et le quinconce de platanes

- **Dimensionner à l'échelle métropolitaine** : l'espace est jugé trop petit. Face à la tour La Villette, besoin d'une **vraie place piétonne végétalisée, lisible et identitaire**, avec percées visuelles vers le secteur des dalles des 4 Chemins.
- **Programmer et animer les rez-de-chaussée** : travailler ambiances/usages/activités en extérieur et en rez-de-chaussée actifs, notamment le lien piéton place ↔ métro. Pistes : couverture végétale, brumisateurs/jeux d'eau, commerces et services de proximité (dont kiosque/commerce équitable), animations associatives et potager urbain.
- **Créer une véritable place, trait d'union entre les communes** : l'animation de la future place doit intégrer la sécurisation des traversées piétonnes, notamment pour les femmes, et transformer l'espace en destination plutôt qu'en lieu de passage. Une programmation diversifiée - commerces et services de proximité, activités événementielles à différents moments de la journée - favorisera l'attractivité du lieu, qui générera une surveillance naturelle.
- **Ouvrir les îlots et ajuster les gabarits** : questionner l'épaisseur des îlots, créer des linéaires commerciaux et des logements traversants.
- **Connexion de la future place** : les liaisons piétonnes restent peu évidentes entre la future place et les autres polarités. La réflexion doit intégrer percées visuelles et continuités

piétonnes, notamment vers la halle Magenta et le métro Porte de la Villette.

- Reconnecter les espaces publics et articuler les usages avec les accès à la place.
- Ouvrir l'îlot entre le square de la Commanderie et l'avenue Porte de la Villette, pour une continuité entre la future place et le métro.
- Créer un axe vert (« un jardin ») ponctué d'un équipement phare (culturel, associatif...) sous le périphérique, à l'image de la porte Pouchet (Paris 17<sup>e</sup>).
- Supprimer l'îlot à l'est de la place, ou à défaut réduire sa hauteur et rendre les rez-de-chaussée traversants.

#### Le site Bertrand SNCF

- **Un site complexe** : les participant·e·s perçoivent le secteur comme relégué depuis l'avenue Porte de la Villette, du fait des coupures urbaines liées au front bâti RATP Habitat (31 m) et au dénivelé qui masque les vues.
- **Réutilisation des halles de GL Event** : Certain·e·s suggèrent de conserver/déplacer les halles pour de futures activités logistiques, mais Espaces Ferroviaires souligne que les usages prévus diffèrent trop pour rendre cela viable.
- **Propositions d'aménagement** : le projet (encore non dessiné) inclut logements, commerces, activités tertiaires, productives et logistiques. Plusieurs regrettent toutefois l'absence d'un grand espace vert et dénoncent l'artificialisation du site.



#### Les coups partis

- **Cohérence et suivi des projets** : de nombreux chantiers sont déjà engagés, portés par des acteurs publics et privés. Les participant·e·s craignent un manque de cohérence et demandent des engagements clairs de tous sur le devenir du site.
- **Parc funéraire, une symbolique contestée** : le rejet reste présent, malgré une incompréhension moins marquée qu'au départ. Jugé inadapté au quartier et non destiné aux habitant·e·s, le projet Orée envoie un signal négatif. Certains proposent de le déplacer vers l'îlot Bertrand ou hors du périmètre.
- **Marché Magenta** : sa fermeture est regrettée : il attire un large public grâce à des prix compétitifs. Se posent désormais les questions de stationnement, de livraisons et de son devenir qui reste à clarifier avec la Ville de Pantin.
- **Immeuble RATP** : malgré des révisions, le projet reste jugé trop massif. La majorité des participant·e·s rejettent les hauteurs supérieures à R+4/5.
- **Tour La Villette** : toujours inoccupée, la tour suscite de fortes attentes. Son rachat par Eurasia en 2022 laisse planer des doutes sur la programmation et le calendrier, les premières pistes connues ne faisant pas consensus.

## D. PRISE EN COMPTE DE LA CONCERTATION DANS LE PROJET

A l'issue de cette première phase, 12 axes de travail, issus de la parole citoyenne exprimée lors des différents temps de concertation, ont été retenus pour poursuivre le travail et la réflexion sur l'opération de la Porte de la Villette, afin de garantir l'adéquation du futur projet avec les aspirations locales :

### Un nouveau quartier bioclimatique

- Développer un quartier bas-carbone** et adapter le programme de construction aux enjeux du dérèglement climatique, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'exemplarité énergétique des bâtiments.
- Garder les traces du « déjà-là »** en étudiant la préservation des éléments patrimoniaux, notamment certaines parties des bâtiments de la préfecture.
- Développer un quartier proposant 50% d'espaces végétalisés**, préservant le patrimoine arboré du site, en réalisant notamment deux jardins de part et d'autre de l'avenue de la Porte de La Villette.
- Porter une attention particulière à la santé environnementale** des personnes qui vivent dans des zones multi-expositions et qui cumulent les pollutions, surtout les plus fragiles et les plus défavorisées, par la réalisation d'étude d'impact santé et par la localisation des futurs programmes en fonction des résultats de ces études.

### Des espaces publics apaisés pour tous les usager-e-s et les mobilités actives, vecteurs de liens métropolitains

- Créer un nouveau lien métropolitain entre Paris, Pantin et Aubervilliers**, en cohérence avec les projets urbains voisins, en réaménageant l'avenue de la Porte de la Villette pour y développer une rue animée, qui redonne la place nécessaire aux modes actifs et qui améliore le confort du lieu pour tous les usager-e-s.
- Ouvrir le quartier de la Porte de la Villette sur le Canal Saint-Denis** par un réaménagement de ses quais et l'ouverture d'un nouveau jardin apaisé dans sa prolongation.
- Réorganiser le carrefour** Auguste-Baron, désenclaver le site des entrepôts Bertrand et **créer un maillage de voies dédiées à la desserte locale** des futurs îlots.

### Un quartier mixte vecteur d'une nouvelle vie de proximité

- Produire du logement pour tous les publics**, et tendre vers une part de 50% de logements par rapport à la programmation d'ensemble composée de 30% de logements sociaux, 30% de logements libres et 40% de logements en accession dans le cadre de l'office foncier solidaire. Prévoir une mixité sociale et intergénérationnelle autour de formes d'habitat innovants (participatif, évolutif, colocation, typologies variées dont accession sociale...)
- Autour d'une identité de territoire qui favorise des liens solidaires et conviviaux**, diversifier les programmes économiques en développant des activités dans le domaine de l'événementiel, l'économie sociale et solidaire (ESS), la production, l'artisanat qui favorisent l'emploi local. **Prévoir l'activation des rez-de-chaussée**, notamment sur l'avenue de la Porte de la Villette par une programmation associative, commerciale et culturelle de proximité, en lien avec les usages de l'espace public.
- Réaliser les équipements de proximité**, dans la logique de la ville du quart d'heure : équipements scolaires, culturels, sportifs et d'accueil de la petite enfance.
- Préfigurer ces programmations par le développement d'occupations temporaires** et transitoires permettant de tester les usages et d'activer la transformation de la Porte de la Villette.

### Une démarche de projet concertée avec les habitant-e-s et usager-e-s

- Penser une concertation ambitieuse permettant d'associer largement les riverain-e-s** à toutes les étapes de la conception du projet.

Ces engagements, présentés en réunion publique le 12 juillet 2022, encadrent, avec le PLU<sub>b</sub> adopté en 2024, les orientations de projet présentées et concertées en 2025.

# PARTIE 3. 2022-2025 VERS UNE VISION RENOUVELÉE

## PARTIE 3. 2022-2025

### A. LE PROJET 2025 ET LES PROJETS AUX ABORDS

#### 1. UN PROJET A ARTICULER AVEC LES DYNAMIQUES EXISTANTES

**Une équipe pluridisciplinaire pour imaginer le devenir de la Porte de la Villette**

À l'issue du dialogue compétitif, l'équipe conduite par l'agence TVK a été retenue pour accompagner la Ville de Paris dans la définition du projet urbain de la Porte de la Villette, qui a mandaté P&MA pour mener les études urbaines.

Ce groupement réunit des expertises complémentaires, à même de répondre aux enjeux urbains, environnementaux, sociaux et techniques du site :

- **TVK** (urbanisme et architecture, pilotage général) ;
- **Michel Desvigne Paysagiste** (conception paysagère) ;
- **Zefco** (stratégie environnementale) ;
- **Egis** (études techniques et génie civil) ;
- **Ville Ouverte** (concertation et programmation) ;
- **ATM** (hydrologie et gestion de l'eau) ;
- **Citec** (mobilité) ;
- **Urban Éco** (écologie urbaine).

L'équipe regroupe **plus de 30 professionnel·les** aux profils variés : architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieur·es, sociologues, écologues, designers...

#### Les collaborations avec les partenaires et les communes voisines

Au regard de la position géographique de la Porte de la Villette, à la convergence entre les villes de Pantin, Aubervilliers et de Paris, et du fait de l'existence de plusieurs projets en cours sur le périmètre de l'étude, des instances de coordination ont été mises en place. Des échanges réguliers entre RATP, SNCF, Préfecture de Police et Ville de Paris ont permis de rechercher une vision urbaine commune. La **Ville de Paris a aussi consolidé les échanges avec les collectivités riveraines** (Villes de Pantin et Aubervilliers, Département de Seine Saint-Denis, EPT Plaine Commune et Est Ensemble), qui se sont formalisés par une **convention de projet** et la **tenue d'un comité de pilotage intercommunal régulier**, concrétisant cette volonté de coopérer pour développer une cohérence dans l'aménagement d'ensemble.

Cette volonté de collaboration s'est également traduite dans le choix de la procédure de dialogue compétitif pour la désignation du maître d'œuvre urbain de la future opération, qui a permis d'associer l'ensemble de ces institutions.



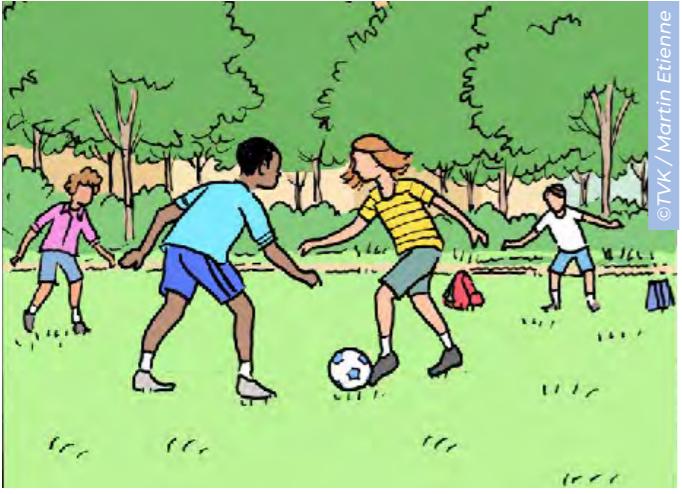
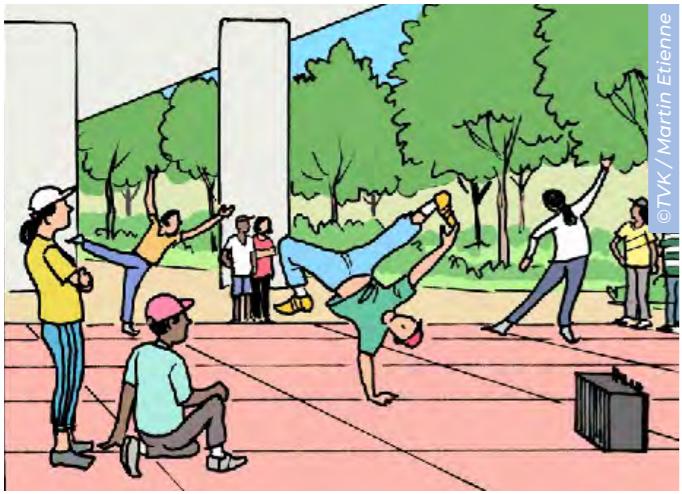
©TVK / Martin Etienne



## 2. LES 6 GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET

Dans la continuité des ambitions portées par le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, 6 grandes orientations ont ainsi été définies pour le projet :

- 1. Concevoir la Porte de la Villette comme un grand parc**, inscrit dans la ceinture verte de Paris et prolongeant la trame paysagère du nord-est parisien. Le secteur comprendra à terme au moins 9 ha de parc.
- 2. Mener un projet exemplaire de la bifurcation écologique**, à la fois en matière de décarbonation, d'adaptation au changement climatique, de renforcement de la biodiversité et d'amélioration de la santé environnementale et du bien-être des usagers.
- 3. Construire une cohabitation apaisée avec les infrastructures**, en limitant au maximum les nuisances générées par les flux qu'elles supportent, en améliorant leur insertion urbaine et en accompagnant notamment la mutation progressive du boulevard périphérique.
- 4. Renforcer les continuités urbaines entre Paris et les communes voisines**, par l'amélioration du confort des espaces publics, la facilitation des parcours pour les piétons et les modes actifs, et le renforcement de l'animation urbaine.
- 5. Favoriser une ville mixte et inclusive, aux usages diversifiés**, (logements, activités, services, lieux culturels et événementiel, solidarité, etc.) et intégrant pleinement les enjeux d'inclusivité et d'accessibilité pour toutes et tous.
- 6. Partager le projet, co-construire, préfigurer**, en impliquant les habitants, les usagers et les acteurs du territoire dans la démarche de projet.



### 3. LES INTENTIONS ET LA PROGRAMMATION DU PROJET URBAIN

#### CRÉER UN ESPACE CENTRAL VÉGÉTALISÉ

Le projet s'articule autour d'une **grande « place-parc » d'environ 5 ha** à l'emplacement de l'actuel rond-point Auguste-Baron.

Figure triangulaire facilement identifiable, cette place-parc vient se glisser sous les infrastructures.

**Très largement végétalisée et parcourue de promenades, elle constitue un nouveau lieu de vie actif et animé.**

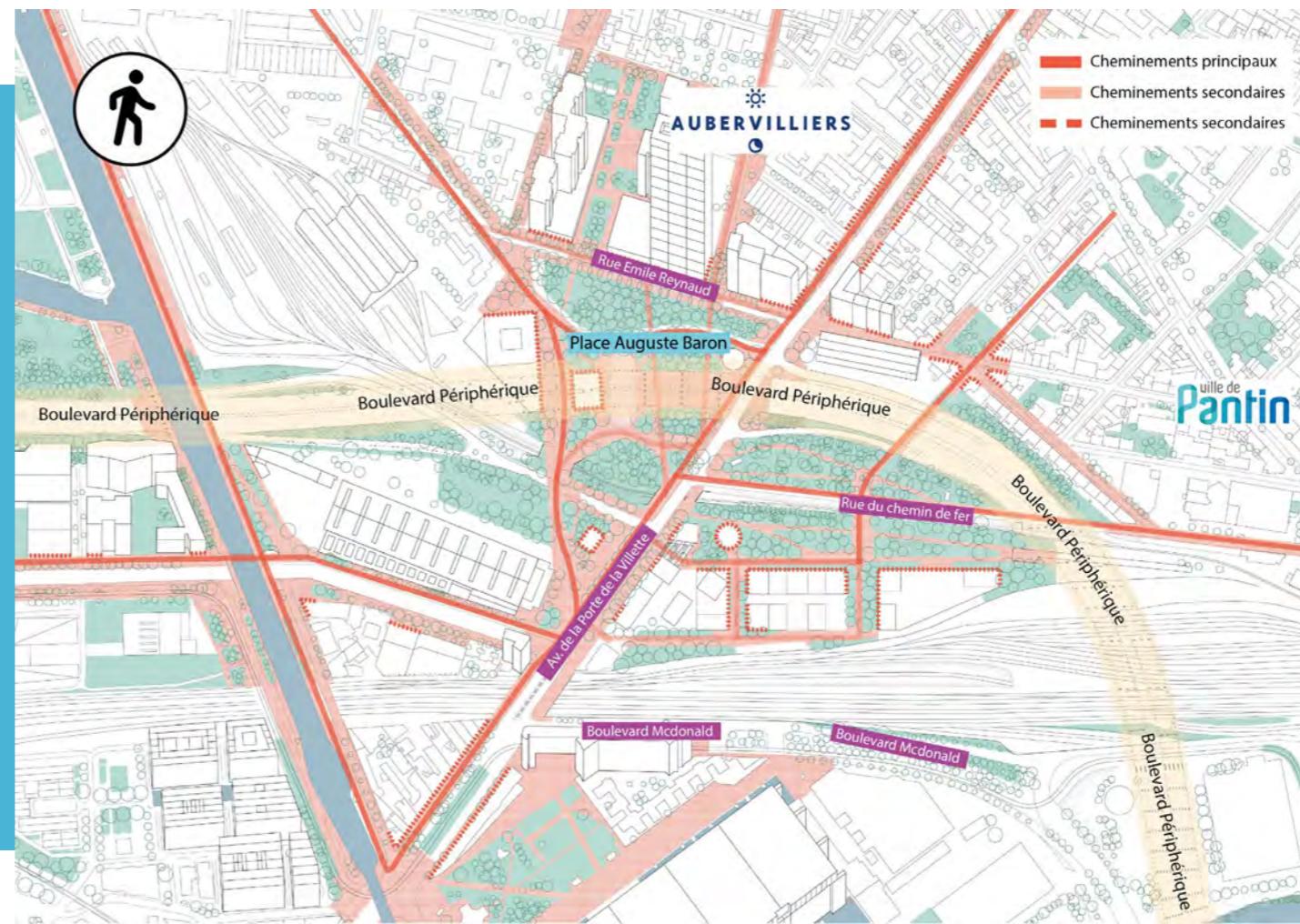
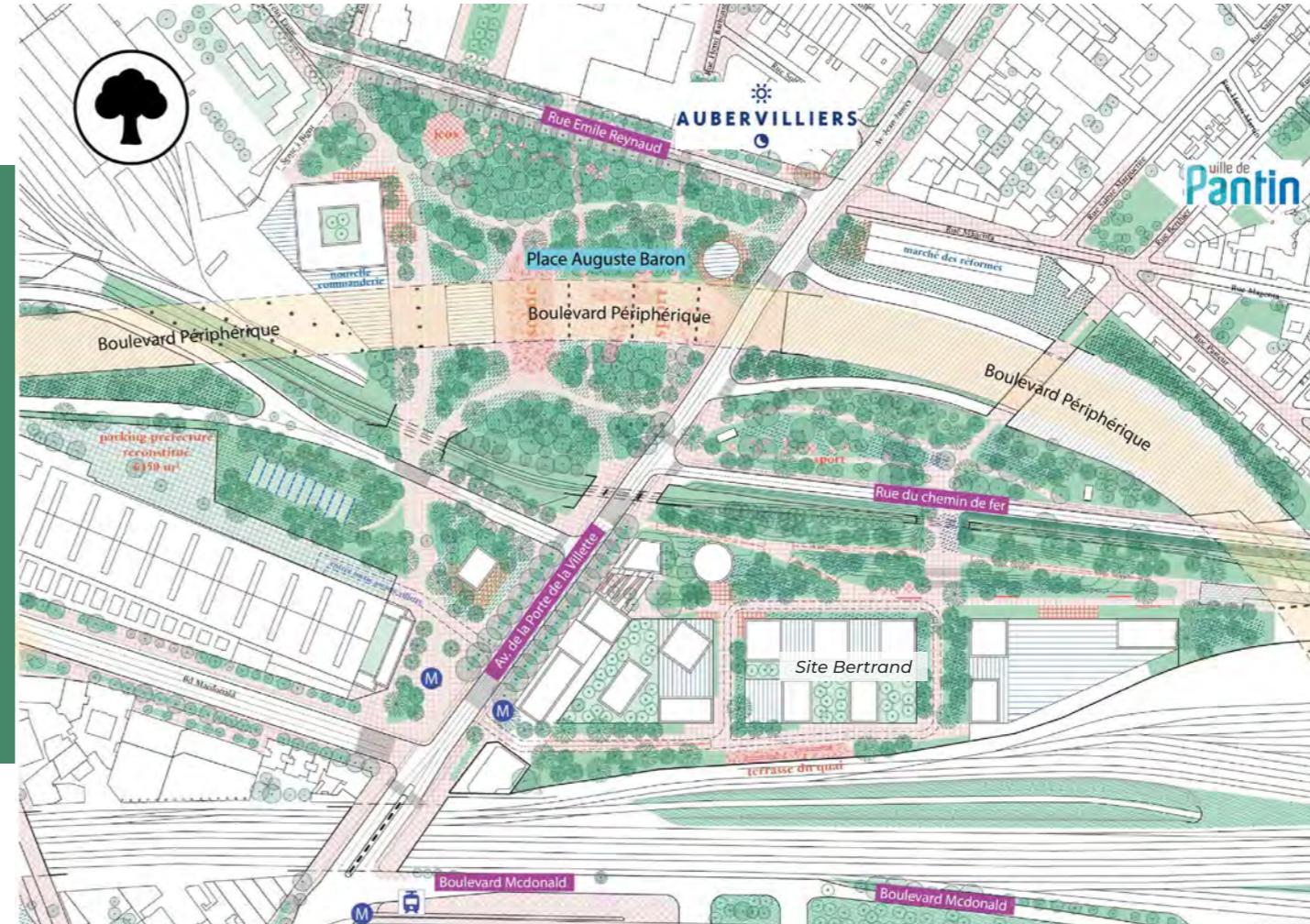
A plus long terme, les parcs Canal, à l'ouest du site, et Bertrand, au sud-est, sont à la fois des espaces de proximité, des nouvelles connexions et des refuges de biodiversité.

#### FAVORISER LES MOBILITÉS

Du point de vue des mobilités, **la place et les parcs sont liés entre eux par un réseau de promenades** qui participe de l'activation des espaces publics et assure leur connexion avec les quartiers alentours :

- Une **nouvelle voie piétonne vers Aubervilliers** est créée, entièrement réservée aux mobilités actives, grâce au déplacement partiel des bretelles ouest du Boulevard Périphérique et au percement du bâtiment de la Commanderie;
- Un **autre itinéraire est réaménagé vers Pantin**, à travers notamment la réouverture du tunnel Forceval et la transformation du square.

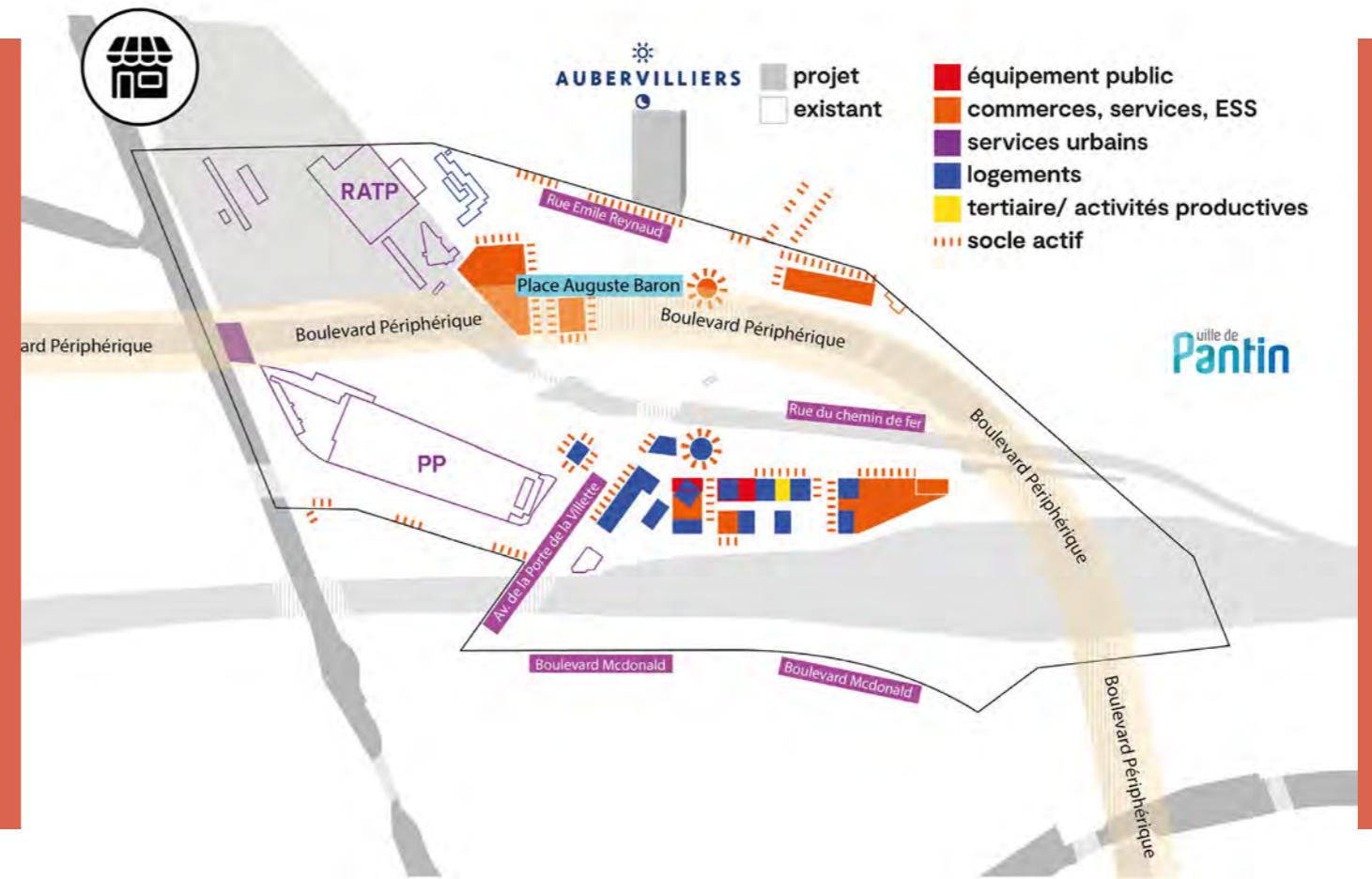
**L'avenue de la Porte de la Villette, quant à elle, est entièrement réaménagée et pacifiée** en laissant une place majeure aux modes actifs et aux transports en commun. De **nouveaux rez-de-chaussée actifs** viennent ponctuer la traversée vers Pantin et Aubervilliers.



## TRANSFORMER UNE PORTE D'ENTREE METROPOLITaine ET FAVORISER DES USAGES MULTIPLES

Concernant la programmation, le projet réinvente le rôle et le statut d'une grande Porte parisienne, comme un **lieu intense de brassage des populations, de mélange et d'inclusivité** :

- La **Nouvelle Commanderie** forme un programme rayonnant, animant la place-parc, programme mixte qui peut proposer notamment une offre culturelle et festive ;
- La **vocation de lieu de solidarité** est maintenue et prolongée : les locaux associatifs et la restauration alimentaire sont installés dans les nouveaux projets, adressés sur l'espace public ;
- Les **parcs encouragent des pratiques et des appropriations multiples** : sports, cultures urbaines, famille, repos et lenteur ;
- Les **nouveaux logements** qui se développent principalement sur le site Bertrand proposent une nouvelle manière d'habiter dans la Ceinture verte parisienne.



## ASSURER UNE VERITABLE CONTINUITÉ ENTRE PARIS, PANTIN ET AUBERVILLIERS

L'ensemble de ces réflexions s'insère **au cœur d'une dynamique de mutation urbaine majeure au nord-est de Paris et au sud-est de la Seine-Saint-Denis**, avec de nombreux projets de transformation engagés par les collectivités. En novembre 2021, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, Est Ensemble, Plaine Commune, Aubervilliers et Pantin ont signé une convention de projet sur le secteur Villette-Quatre Chemins pour répondre aux défis qui s'y présentent et mettre en cohérence leurs projets respectifs.



## B. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La séquence de concertation menée en 2025 est une seconde étape de la concertation ouverte par les délibérations [2017 DU 55](#) et [2021 DU 101](#) présentées ci-avant. Elle en partage donc les ambitions et le périmètre.

### 1. OBJECTIFS

La concertation préalable menée sur la Porte de la Villette a pour ambition de créer **un espace de dialogue ouvert entre la Ville de Paris, les communes limitrophes, les habitant·e·s de Paris, Pantin et Aubervilliers, les usager·ère·s et l'ensemble des acteurs locaux (associations, collectifs, écoles, conseils de quartier...)**. Elle vise à associer le public à l'élaboration du projet d'aménagement, en permettant à chacun de mieux comprendre ses enjeux et d'exprimer ses attentes, ses préoccupations et ses propositions.

Les **principaux objectifs** de cette démarche sont :

- **partager le diagnostic territorial** et expliciter les enjeux urbains, sociaux et environnementaux propres au secteur ;
- **présenter les grandes orientations du projet urbain** et ses évolutions au fil du temps, en lien avec le PLU bioclimatique adopté en 2024 ;
- **recueillir les avis et propositions des habitant·e·s et usager·ère·s**, afin d'éclairer les choix de conception et d'enrichir le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- **favoriser l'appropriation du projet** par une diversité de publics (riverains, associations, commerçants, salariés, usagers de passage...), et permettre à chacun·e de se sentir acteur de la transformation du secteur ;
- **garantir la transparence** des étapes de réflexion et le suivi des engagements pris par la Ville.

### 2. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION

Les **modalités de la concertation définies par la délibération 2021 DU 101 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ont intégralement été réalisées en 2022**, lors de la première phase de concertation présentée plus haut. Les modalités mises en œuvre en 2025 constituent des modalités supplémentaires de celles de 2022.

Afin d'**informer le grand public sur le projet urbain de la Porte de la Villette, mais aussi de mobiliser les habitant·e·s autour des temps de concertation**, plusieurs canaux d'information ont été activés tout au long de la démarche. Ces actions ont combiné supports physiques et numériques, à l'échelle locale comme métropolitaine.

#### a. Des supports numériques pour une information accessible et continue

Deux sites institutionnels ont constitué les socles principaux de l'information en ligne :

##### → Paris.fr

- La page dédiée au projet ([paris.fr/porte-de-la-villette](#)) présente les grandes orientations du projet, les étapes de la concertation, les comptes rendus des réunions publiques, ainsi que les délibérations adoptées.
- En 2025, une nouvelle page [Découvrez le futur visage de la Porte de la Villette... - Ville de Paris](#) a été créée pour relayer les avancées du projet, enrichie par une publication spécifique sur le site de la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement ([La Porte de la Villette amorce sa transformation - Mairie du 19<sup>e</sup>](#)).

En 2025, la communication s'est également renforcée via les réseaux sociaux :

##### → LinkedIn :

- 20 mai : annonce du lauréat TVK ([25 Post | Fil d'actualité | LinkedIn](#))
- 22 juillet : retour sur la réunion publique du 8 juillet et la conférence P&MA du 3 juillet, et mise en ligne d'un questionnaire numérique.

##### → Instagram (Mairie du 19<sup>e</sup> et compte du Maire François Dagnaud) : relai des dates de la réunion publique.

Un **mailing ciblé** a été adressé aux participant·e·s de la réunion publique afin de les remercier, incluant le lien vers le questionnaire en ligne, suivi d'une relance fin août.

Enfin, une **capsule vidéo de présentation du projet** par l'agence TVK a été diffusée en ligne.

#### b. Des actions de communication locale en amont des événements

En 2025, la diffusion d'informations en format papier et l'affichage en ville ont été mobilisés à chaque temps fort :

- **flyers A5** (1 100 exemplaires), dont une version spécifique pour Aubervilliers et Pantin (200 exemplaires), avec QR code vers le questionnaire ;
- **affiches A3** (50 exemplaires) ;

- **gazette du 19<sup>e</sup> arrondissement et magazine municipal** (dossier principal) ;
- **annonce presse** dans Le Parisien et Libération pour la réunion publique du 8 juillet ;
- **jeux d'expression itinérants (JEI)** : support relais pour diffuser la date de la réunion

publique du 25 juin au 8 juillet dans les lieux de proximité ;

→ **affichage réglementaire** obligatoire dans l'espace public.

### 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

Format	Réglementaire	Lieu	Nombre de personnes	Dates
Entretiens avec les acteurs locaux	NON	Lieux divers et visioconférence	7 sessions	3 juillet au 4 septembre 2025
Réunion publique	NON	Porte de la Villette et alentour	90 personnes	8 juillet 2025
Questionnaire en ligne	NON	En ligne sur <a href="#">decider.paris</a> et Surveymonkey	292 personnes	27 juin au 5 septembre 2025
Passage de questionnaire sur site avec des enquêteurs	NON	En ligne sur Surveymonkey		A différents moments de la journée et de la semaine

### 4. BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

#### a. Profil des participant·e·s

Les données présentées ci-dessous sont issues des **292 questionnaires remplis** dans le cadre de la concertation. Elles offrent un éclairage représentatif sur les personnes qui ont pris part à l'enquête, leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs pratiques de la Porte de la Villette et les logiques de mobilité qui s'y rattachent.

#### PORTRAIT GÉNÉRAL DES RÉPONDANT·E·S

- **Genre** : la répartition est relativement équilibrée, avec une légère majorité de femmes (53%) devant les hommes (43%).
- **Âge** : la tranche d'âge la plus représentée est celle des 30-44 ans, qui concentre plus de la moitié des répondant·e·s (51%). Viennent ensuite les 45-60 ans (22%) et les plus de 60 ans (15%). Les 15-29 ans ne représentent qu'un·e répondant·e sur neuf (12%), tandis que les moins de 15 ans restent quasi absents (1 répondant·e).
- **Lieu de résidence** : les habitant·e·s d'Aubervilliers constituent la part la plus importante des répondant·e·s (46%), devant Paris (35%) et Pantin (13%). Quelques autres communes de proximité apparaissent en marge (7%).
- **Fréquence** : plus de la moitié des répondant·e·s déclarent fréquenter la Porte de la Villette au quotidien (52%), et près d'un tiers chaque semaine (28%). Seuls 10% y viennent rarement ou jamais, ce qui souligne l'importance de ce secteur dans les pratiques locales.
- **Motifs de fréquentation** : les usages sont multiples et imbriqués. Trois ressortent nettement :
  - l'habitat (49% des répondant·e·s résident à proximité immédiate) ;
  - les loisirs (40%) ;
  - le travail (30%).
- **Modes de déplacement** : la Porte de la Villette se caractérise par une forte multimodalité. Le vélo (54%), la marche (50%) et les transports en commun (50%) sont utilisés à parts quasi égales, dessinant un profil de mobilités actives et collectives. La voiture reste minoritaire (17%).

### FRÉQUENTATION ET USAGES DE LA PORTE DE LA VILLETTÉ

## ENSEIGNEMENTS ISSUS DES CROISEMENTS DE DONNÉES

→ **Genre x usages** : les hommes fréquentent davantage la Porte de la Villette pour le travail (37% contre 25% chez les femmes) et parce qu'ils y habitent (56% contre 42%). Les femmes, de leur côté, sont nettement plus nombreuses à mentionner la visite de proches (20% contre 10%).

### → Âge x mobilité :

- les 15-29 ans présentent un profil très multimodal, combinant vélo et transports en commun (62% chacun), avec un usage notable de la marche (47%) et très peu de voiture. Ce groupe exprime une mobilité **souple et diversifiée**, adaptée aux études, aux premiers emplois et aux sorties ;
- chez les 30-44 ans, le vélo devient le **mode dominant (67%)**, devant les transports en commun (47%) et la marche (45%). Cette génération priviliege la rapidité et l'autonomie, ce qui traduit probablement des logiques de **trajets domicile-travail** et une sensibilité accrue aux modes actifs ;
- les 45-60 ans adoptent une mobilité **mixte** : **marche (53%), transports (52%) et vélo (42%)** coexistent, avec une légère montée de la voiture (19%), ce qui traduit des arbitrages liés aux rythmes professionnels et familiaux ;
- les plus de 60 ans privilient **nettement la marche** (67%), suivie des transports (49%), tandis que vélo et voiture restent minoritaires (23% chacun). Leur profil illustre une mobilité de proximité et de confort, tournée vers les commodités accessibles.

### → Habitation x fréquence : la fréquentation est très fortement corrélée au lieu de résidence.

- La quasi-totalité (96%) des habitant·e·s d'**Aubervilliers** se rendent sur place quotidiennement (68%) ou chaque semaine (28%), confirmant que la Porte de la Villette constitue un **prolongement direct de leur cadre de vie**.
- Les habitant·e·s de **Pantin** affichent également une fréquentation élevée (84% : 49% tous les jours et 35% toutes les semaines), témoignant d'une proximité fonctionnelle.
- Les **Parisiens et Parisiennes**, en revanche, présentent des pratiques plus diversifiées : seul·es 64% y viennent régulièrement (35% tous les jours et 29% toutes les semaines), tandis que 36% limitent leur fréquentation à une visite mensuelle ou plus rare. Cela suggère que pour Paris, la Porte de la Villette est davantage perçue comme un **pôle de destination ponctuelle**, plus que comme un espace de vie quotidienne.

## CE PORTRAIT DESSINE L'IMAGE D'UN PUBLIC :

- **ancré localement** (forte présence des habitant·e·s d'Aubervilliers et de Pantin, fréquentation quasi quotidienne) ;
- **relativement jeune et actif** (surreprésentation des 30-44 ans, usages liés au travail et à la mobilité vélo) ;
- **plutôt féminin** mais équilibré ;
- **multimodal et actif** dans ses déplacements, avec une nette spécificité du vélo comme mode structurant pour les 30-44 ans.

### b. Participation aux dispositifs

En 2025, la concertation a rassemblé presque **400 participant·e·s** à travers les différents formats mis en place :

- réunion publique : **90 personnes** ;
- entretiens avec acteurs locaux : **15 personnes rencontrées** ;
- contributions en ligne (decider.paris et Surveymonkey) : **292 propositions et avis**.

## C. RESTITUTION DE LA CONCERTATION

Le projet est accueilli favorablement : les participant·e·s veulent tourner la page du "tout-routier" au profit d'un véritable espace vert. L'ambition d'une place-parc fortement végétalisée séduit. Les réserves portent surtout sur la fréquentation et les regroupements qui actuellement rendent très difficiles l'accès à certains lieux, notamment les espaces verts.

Point clé : faire de ce lieu une destination qui capte des flux et des activités, et non un simple espace traversé, créer de vrais « lieux de vie ».

### VEGETALISATION

**La végétalisation, qui alterne des zones denses et d'autres plus ouvertes, occupe une place très importante dans la future place-parc, et contribue à adapter le quartier au changement climatique.**

#### Pour rappel, voici les éléments du projet :

- **création d'une grande « place-parc » de 5 hectares à la place du rond-point Auguste-Baron**
- **forme triangulaire facilement identifiable, insérée sous les infrastructures existantes**
- **espace largement végétalisé et animé, traversé de promenades accessibles**
- **extension de la trame verte avec les parcs Canal et Bertrand à plus long terme**
- **renforcement de la biodiversité, dont 6 000 m<sup>2</sup> de zones refuges pour la biodiversité à terme**
- **création de lieux de proximité et de détente**
- **environ 9 hectares de parc aménagés au total à terme**
- **présence de prairies et pelouses accessibles, en libre usage**

La végétation est perçue comme un **levier direct de confort** : baisse des îlots de chaleur, ombre, air plus sain, cadre apaisant. Les participants souhaitent une canopée réellement efficace : des arbres hauts et nombreux, formant une trame d'ombre continue plutôt que des ponctuations décoratives. La demande première porte sur **un espace lisible et appropriable par les familles**, l'ouverture vers le canal et les continuités vertes sont également attendues. Les contributions convergent : ce projet **ne doit pas dupliquer le parc de la Villette**. La signature paysagère attendue est **plus quotidienne, polyvalente, tournée vers des usages de proximité**.

Des **grandes pelouses accessibles** sont jugées déterminantes pour les usages ordinaires (s'asseoir, jouer, pique-niquer). Pour éviter les conflits d'usages, les **sols doivent être clairement "programmés"** (repos vs sport informel), et les zones de détente mises à distance des axes circulés.

Ces surfaces doivent **coexister avec des zones plus naturelles** (prairies ou bosquets refuges pour la biodiversité) à condition que la lisibilité d'ensemble soit préservée.

La **gestion de l'eau** devra être optimisée et visible : points d'eau, brumisateurs, récupération de l'eau de pluie...

**Sécurité et entretien sont des facteurs critiques de réussite** : éclairage évitant les recoins, lisières et transparences maîtrisées (arbustes non occultants), présence humaine identifiée (médiation, maintenance visible) et diversité d'activités pour garantir du flux (via notamment des infrastructures pour le quotidien : parcours sportif/santé, cani parc...).

#### Verbatims issus des questionnaires :

- « Avis positif lié à une importante désimperméabilisation et de nombreuses plantations... Intégrer la gestion des eaux pluviales (bassins, noues) pour diversifier les milieux. »
- « Dommage qu'il n'y ait pas une ouverture plus directe vers le canal : c'est un couloir vert important. »
- « Faire de la porte de la Villette un véritable parc, pas un simple lieu de passage... Sécurité et propreté seront déterminantes. »
- « Créer un nouveau parc à côté d'un des plus grands de Paris peut être redondant si l'on ne différencie pas clairement les usages. »

#### Verbatims issus des entretiens avec les acteurs locaux :

- « La végétalisation, c'est un enjeu central du projet. Il y a une forte attente de nature en ville, pas seulement pour l'esthétique, mais surtout pour ses effets apaisants et thermorégulateurs. Une rue arborée peut avoir jusqu'à 5 degrés de moins qu'une rue minérale » (Stéphane Vatinel, Sinny&Ooko)
- « Il faut que la végétation permette d'ouvrir cette place, sans créer de recoins » (Associations de Pantin PAM - Pantin, Activités et Métiers - et Pas si loin)
- « Ça serait bien d'avoir une véritable veine verte, qui prolonge le projet jusqu'au centre d'Aubervilliers. Attention à ne pas créer des espaces verts enclavés ou délaissés » (Conseil de quartier d'Aubervilliers)

**EN SYNTHÈSE : un parc ombragé, rafraîchi et lisible ; une programmation qui fait rester ; une exploitation exigeante (médiation, propreté, entretien) ; et une identité propre, complémentaire du parc de La Villette.**



## MOBILITÉS

**Les mobilités actives sont au cœur du projet. Les voies de circulation sont réduites et compactées, les pistes cyclables améliorées, et la priorité est donnée au piéton.**

**Pour rappel, voici les éléments du projet :**

- **réseau de promenades piétonnes et cyclables reliant la place-parc, les parcs et les quartiers environnants**
- **nouvelle liaison piétonne vers Aubervilliers, via le percement de la Commanderie et le réaménagement des bretelles du périphérique**
- **réouverture du tunnel Forceval et transformation du square pour retrouver un passage vers Pantin**
- **développement d'itinéraires cyclables sécurisés**
- **meilleure accessibilité locale et renforcement des circulations douces intercommunales**

La mobilité est perçue comme un levier d'appropriation : elle conditionne la possibilité de traverser, de rejoindre et d'habiter la Porte de la Villette. Les contributions convergent : il s'agit moins de multiplier les infrastructures que de **garantir sécurité, continuité et lisibilité des parcours**. L'espace ne doit plus être une coupure urbaine imposée par le périphérique, mais une interface fonctionnelle entre Paris et sa proche banlieue.

Les attentes portent sur un **rééquilibrage clair entre les modes** : priorité aux piétons et cyclistes, transports collectifs bien connectés et permettant l'intermodalité, automobile contenue mais non bannie.

## Piétons

La marche doit redevenir le mode par défaut, **sûr, confortable et intuitif**.

- **Cheminements sécurisés et lisibles** : traversées clarifiées, passages protégés, continuités sans angle mort ni rupture d'ambiance.
- **Accessibilité universelle** : trottoirs larges, dégagés, praticables pour personnes âgées, enfants, poussettes et PMR, suppression du stationnement sauvage.
- **Optimisation des parcours** : réouverture du tunnel Forceval, travail sur les franchissements possibles des différentes infrastructures pour éviter la création de détours entre les différents points d'intérêts et d'impasses ou lieux sans issue.
- **Qualité urbaine** : éclairage ciblé, propreté, mobilier utile (assises, appuis), signalétique directionnelle.



## Vélos

Considéré comme un **mode de déplacement d'avenir**, le vélo suscite de fortes attentes quant à la qualité et la continuité des parcours cyclables.

- **Un réseau en site propre, continu et lisible** : sans rupture, notamment aux abords des carrefours.
- **Une séparation nette des flux** : garantir la cohabitation apaisée en évitant les conflits d'usage avec les piétons et les automobilistes.
- **Une vision métropolitaine** : carrefour stratégique entre Paris, Pantin et Aubervilliers, la future place doit accueillir une infrastructure cyclable pensée comme un axe de passage majeur, aussi évident que le métro. Il s'agit de concevoir de véritables "autoroutes à vélo" - directes, rapides et efficaces pour les déplacements du quotidien, permettant les dépassages entre vélos.
- **Une signalétique claire et harmonisée** : panneaux, marquages au sol, dispositifs visuels... pour prévenir les conflits et fluidifier les interactions avec voitures comme piétons.
- **Un stationnement qualitatif et sécurisé** : arceaux robustes, abris couverts, casiers, afin de conjuguer confort, sécurité et intermodalité.

## Transports en commun

Perçus comme le levier majeur pour réduire la dépendance à la voiture, les transports en commun suscitent des attentes fortes en matière de confort, d'efficacité et d'intermodalité.

- **Une desserte jugée globalement satisfaisante** : la majorité des personnes interrogées estiment que l'offre actuelle répond aux besoins.
- **Un impératif d'intermodalité fluide** : la lisibilité des parcours et la complémentarité entre métro, tram, bus et vélo sont considérées comme essentielles.
- **Des interrogations autour des lignes de bus** : les participant·e·s soulignent l'importance de clarifier les futurs itinéraires et dessertes, notamment au regard des transformations de voirie envisagées.
- **Une exigence de qualité d'usage** : accès sécurisés aux stations, continuités piétonnes et cyclables jusqu'aux quais, et une information voyageurs lisible, actualisée et accessible à tous.

## Véhicules

Les avis convergent vers une réduction de la place accordée à la voiture et un effacement du caractère routier de la Porte. Les attentes exprimées se concentrent sur :

- **la réduction des nuisances** : bruit, pollution, effet de coupure, suppression ou réorientation de certaines bretelles du périphérique, ainsi

que sur la mise en place de protections acoustiques ;

- **un apaisement généralisé des circulations** : zones 30, plateaux traversants, recalibrage des carrefours et hiérarchisation claire des voiries afin de sécuriser et rendre lisibles les usages ;
- **des interrogations persistantes sur l'engorgement** : beaucoup redoutent qu'une réduction de la capacité routière entraîne des congestions importantes sur certains axes ;
- **le maintien d'un accès routier** : indispensable pour répondre aux besoins contraints (livraisons, personnes à mobilité réduite...) ;
- **un consensus partagé** : si la voiture reste présente, elle doit être moins envahissante et mieux régulée, pour retrouver un équilibre avec les autres modes de déplacement.

## Verbatims issus des questionnaires :

- « Réouvrir le passage Forceval sous le périphérique ! Les passages piétons doivent être améliorés. Projet forcément intercommunal sur les trois communes de la Porte. »
- « Il manque une passerelle piétonne reliant le boulevard Macdonald et la rue chemin de fer et évite de faire le tour. Il n'y a aucun nouveau franchissement des voies ferrées. »
- « Des pistes cyclables sécurisées, c'est-à-dire à un niveau différent des trottoirs, et sur lesquelles les véhicules ne pourront pas se garer »
- « La voiture est beaucoup trop présente actuellement. »

## Verbatims issus des entretiens avec les acteurs locaux :

- « Aujourd'hui, c'est trop long : 5 feux successifs, pas de fluidité, on se sent en insécurité. » ; « Il faudrait prévoir deux options : une vraie 'autoroute à vélo' - un axe direct et rapide pour les vélotaffeurs - et, à côté, des cheminements plus doux et partagés. » (conseil de quartier d'Aubervilliers)

## Verbatim issu de la réunion publique :

- « J'utilise le vélo tous les jours, je reconnaiss les efforts faits à Paris pour développer les mobilités douces, mais on arrive déjà à saturation, comme sur le bord du canal. Comment le projet va anticiper la hausse du flux cycliste et organiser la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes ? »

**EN SYNTHESE** : Une mobilité rééquilibrée, sécurisée et lisible : marche confortable, pistes cyclables structurantes, transports collectifs mieux connectés, et des circulations automobiles contenues. La Porte de la Villette devient un carrefour d'usages choisi — et non plus un passage subi — grâce à des parcours continus, protégés et compréhensibles par toutes et tous.

## ANIMATION, ACTIVITÉS ET COMMERCES

**Dans la place-parc, des rez-de-chaussée et des kiosques font vivre un quartier animé et habité. La dimension à la fois culturelle et solidaire est réaffirmée, et équilibrée avec une programmation quotidienne d'échelle locale.**

**Pour rappel, voici les éléments du projet :**

- **réinvention de la Porte parisienne comme espace de brassage, d'inclusivité et de vie quotidienne**
- **création de la Nouvelle Commanderie, un programme central mixte (culturel, festif, économique)**
- **maintien et extension des fonctions solidaires : locaux associatifs, distribution alimentaire en lien direct avec l'espace public**
- **parcs conçus pour des usages variés : sports, cultures urbaines, promenade, repos**
- **développement de logements, d'activités et des rez-de-chaussée actifs dans le secteur Bertrand, en lien avec la Ceinture verte parisienne**

**L'animation est perçue comme un facteur clé d'appropriation :** elle conditionne la capacité du site à être fréquenté, habité et investi dans la durée par tous les publics. Les contributions convergent vers un objectif clair : sortir du modèle d'un quartier "de passage" pour **bâtir un lieu de vie, animé à toutes les heures** de la journée et accessible à toutes et tous.

**L'ouverture des rez-de-chaussée, la diversité des commerces, la présence d'activités culturelles et solidaires, ainsi que la possibilité d'y trouver des services de proximité** sont autant de leviers attendus pour rendre le quartier vivant et rassurant.

### Rez-de-chaussée actifs

Les rez-de-chaussée doivent être conçus comme de véritables façades actives sur l'espace public, contribuant à la vitalité et à l'attractivité du quartier.

- **Une mixité d'usages attendue :** commerces de proximité, ateliers, services de quartier, espaces associatifs et solidaires, ainsi qu'un événementiel mesuré, afin de répondre aux besoins variés des habitants.
- **Des espaces ouverts, animés et fréquentés :** les habitants soulignent l'importance de rez-de-chaussée animés, pour générer du flux et éviter les linéaires vacants, souvent perçus comme générateurs d'insécurité.
- **Un enjeu d'inclusivité :** de nombreux participants rappellent l'importance de redonner pleinement leur place aux femmes et aux familles dans l'espace public.
- **Une animation continue et distribuée :** plusieurs contributions insistent sur la nécessité

de répartir les activités sur l'ensemble du périmètre, plutôt que de les concentrer en un seul point, afin de créer un flux homogène et une attractivité diffuse ;

- **Une diversité temporelle des activités :** il est essentiel que les usages soient suffisamment variés pour garantir une présence et une animation tout au long de la journée, de la soirée et de la semaine.

### Commerces et services

L'offre commerciale actuelle est perçue comme insuffisante et peu adaptée aux besoins des habitants.

- **Un besoin affirmé de commerces du quotidien :** supermarché, épicerie, boulangerie, pharmacie, librairie... afin de répondre aux usages ordinaires et de renforcer l'attractivité résidentielle.
- **Un équilibre entre commerces de proximité et commerces "destination" :** les participants insistent sur la nécessité de distinguer les logiques de quartier des activités à rayonnement plus large.
- **Une diversification attendue :** limiter la concentration de certaines enseignes (fast-foods, réparateurs de téléphones, barbiers...) et favoriser une offre variée, capable de susciter la rencontre entre différents publics.
- **Des attentes spécifiques autour des commerces communautaires :** certains cafés suscitent des controverses ; d'autres, à destination des femmes, sont au contraire demandés afin de renforcer leur présence et leur appropriation de l'espace public.

### Programmation et activités

Au-delà du commerce, les contributions mettent en avant la nécessité d'une **programmation urbaine riche et structurée**, capable d'ancrer la Porte de la Villette dans le quotidien et de lui donner une véritable identité.

- Les espaces **culturels et sportifs** apparaissent en première ligne : bibliothèque de quartier, ateliers d'artistes, ateliers artistiques, mais aussi des infrastructures sportives diversifiées : terrains de sport traditionnels (football, basket), terrains de padel, skate park, parcours sportif ou encore des salles polyvalentes. L'idée d'"équipements de proximité" domine : pratiques libres, accessibles, favorisant la mixité des publics et des générations.
- À côté de ces équipements, les habitants expriment une attente en matière de **convivialité**. Restaurants accessibles, cafés associatifs, tiers-lieux sont perçus comme autant de **repères sociaux** où se croiser, échanger et tisser des liens. L'enjeu est de

proposer des espaces accueillants et abordables, capables de réunir aussi bien les habitants du quartier que les usager·ère·s de passage.

- **Dimension quotidienne et pérenne :**
  - Garantir une présence humaine continue pour éviter la vacance et les espaces vides ;
  - Favoriser des usages récurrents (cours, ateliers, marchés de quartier) plutôt que de miser uniquement sur des événements ponctuels.

- L'avenir de la **Commanderie** suscite quelques interrogations. Trois interventions ont porté sur ce sujet : une vigilance exprimée quant au maintien d'un lieu de solidarité, une alerte concernant les usages festifs en raison de la proximité des habitations, et une proposition qui encourage l'idée de redonner vie à la Commanderie.

### Solidarité et vie associative

La Porte de la Villette est perçue comme un quartier marqué par une forte présence de publics en situation de grande précarité. Ce contexte nourrit des positions contrastées autour de la place à donner aux espaces de solidarité :

- **un besoin affirmé de lieux de solidarité visibles, accessibles et intégrés :** centres associatifs, espaces de médiation, structures d'accueil pour les publics fragiles... Ces équipements sont attendus comme partie intégrante de l'espace urbain, et non comme des dispositifs relégués en marge ;
- **une vigilance sur la concentration et le dimensionnement des dispositifs :** plusieurs participants alertent sur les effets négatifs d'un regroupement massif de publics en difficulté dans un même lieu. Le mélange de situations de précarité très diverses peut générer des tensions et des dérives. Ils demandent de penser une répartition plus éclatée et équilibrée des structures de solidarité à l'échelle du territoire ;
- sur le plan programmatique, le projet met l'accent sur la **dimension festive et solidaire**, ce qui suscite à la fois de l'intérêt et des inquiétudes. Plusieurs participants relèvent en particulier la **faible part accordée aux activités productives et tertiaires**, pourtant jugées nécessaires pour soutenir l'économie parisienne et offrir des **opportunités d'emploi local**.

### Verbatims des participant·e·s issus des questionnaires :

- « Il manque des commerces simples : une boulangerie, une pharmacie, un café de quartier... »

- « Depuis l'arrêt du marché Magenta à Pantin et du marché rue Ernest Prévost à Aubervilliers, il n'y a plus de marché alimentaire dans le quartier. Par ailleurs 2 supermarchés ont fermé récemment (Franprix, rue Henri Barbusse à Aubervilliers et Intermarché, avenue Jean Jaurès à Pantin). »
- « Les rez-de-chaussée doivent être animés »
- « Il faudrait des endroits pour les femmes, où elles puissent se retrouver »
- « Il faut que les lieux solidaires soient répartis de façon égale sur tout le territoire ! »

### Verbatims issus des entretiens avec les acteurs locaux :

- « J'aimerais remettre en question la notion classique de 'rez-de-chaussée actif'. Je propose plutôt de raisonner en termes de façades actives et passives : les façades actives accueillent des usages visibles et dynamiques, comme des commerces, ateliers ou services, à certains moments de la journée ou de la semaine ; les façades passives, elles, préservent la tranquillité des logements, en limitant le bruit et les flux » (Stéphane Vatinel, Sinnys&Ooko)
- « Il manque un supermarché abordable » (Associations de Pantin PAM - Pantin, Activités et Métiers - et Pas si loin)
- « En matière de programmation, le projet met l'accent sur la dimension festive et solidaire. A ce stade, nous observons que la part dédiée aux activités productives et artisanales nécessaire au développement de l'économie et de l'emploi à Paris est très insuffisante et doit être renforcée. » (Olivier Ansart, ASAPNE - Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord - Est)
- « Il faut concevoir un lieu inclusif, qui accueille une diversité de publics. La richesse sociale de la Porte de la Villette est une force à préserver pour la pérennité du projet » (Michaël Nowak, Glazart)
- « Le canal est un atout sous-valorisé : on pourrait y développer des usages ludiques comme le canoë, et imaginer une jonction entre Saint-Denis, la Porte et le parc de la Villette » (Conseil de quartier Rosa Parks)

**EN SYNTHÈSE :** L'animation est le garant d'une appropriation réussie du quartier. Elle suppose des rez-de-chaussée vivants, des commerces et services du quotidien, une programmation d'activités diversifiées et des lieux de solidarité intégrés.

## LIENS AVEC LES COMMUNES VOISINES

L'ouverture vers Aubervilliers et Pantin est un enjeu majeur : elle conditionne la capacité du projet à s'inscrire dans une dynamique métropolitaine. Les contributions insistent sur l'importance de penser la Porte de la Villette non comme une frontière, mais comme un carrefour intercommunal où se rejoignent trois territoires aux identités complémentaires.

Le décloisonnement passe d'abord par la réduction des coupures routières et ferroviaires. Les voies ferrées et le périphérique restent des obstacles puissants : la demande porte sur des franchissements supplémentaires, la réouverture des passages existants (dont le tunnel Forceval), et des continuités piétonnes et cyclables directes, lisibles, éclairées.

Les parcours principaux entre la place-parc, les transports et le canal constituent des axes structurants à traiter avec un soin particulier porté au jalonnement commun, à l'homogénéité des revêtements et à la présence régulière de points d'appui (éclairage, mobilier, abris).

Le décloisonnement est aussi social et solidaire : il doit favoriser la rencontre entre habitants des trois communes. Les attentes visent des programmes co-organisés (marchés, sport, culture), une coordination des calendriers, des tiers-lieux et dispositifs associatifs visibles et accessibles.

### Verbatims issus des questionnaires :

- « Pour répondre à l'enjeu métropolitain, le projet doit être conçu avec les communes riveraines d'Aubervilliers et de Pantin »
- « Il est important de fluidifier le passage entre les 3 communes et créer un lieu culturel type médiathèque commun »
- « Manque de passerelles piétonnes sur les voies ferrées »
- « Travailler les passages sous les ponts ça fait souvent un peu peur de passer dans des zones un peu sombres surtout le soir en hiver »

**EN SYNTHÈSE :** Les liens avec les communes voisines apparaissent comme la condition d'un projet réussi. La Porte de la Villette doit devenir un point de jonction et non une limite, grâce à des franchissements renforcés, un jalonnement commun, des continuités claires entre la place-parc, les transports et le canal et une programmation continue le long des itinéraires.

©C. Jacquet, Ville de Paris



Passage des questionnaires par des enquêteurs, juillet 2025

©C. Jacquet, Ville de Paris



Passage des questionnaires par des enquêteurs, juillet 2025

©C. Jacquet, Ville de Paris



Passage des questionnaires par des enquêteurs, juillet 2025

©C. Jacquet, Ville de Paris



Passage des questionnaires par des enquêteurs, juillet 2025

## LOGEMENTS

Beaucoup de participants s'interrogent sur le **volume**, la **hauteur** et la **nature des logements** à venir (« combien ? quels types : locatif privé, social, accession... ? ») et expriment le souhait d'une offre mixte et accessible (« faire du logement mixte qui profitera à tout le monde »). La création de logements est parfois perçue comme un moyen d'apporter de la vie locale, mais d'autres restent sceptiques quant à leur capacité à animer réellement le secteur. Plusieurs soulignent que la densification ne doit pas être un objectif en soi, le quartier étant déjà fortement peuplé, tandis que certains expriment des réticences vis-à-vis du logement social.

## TRAVAUX ET PHASAGE

Certaines contributions **questionnent la gestion concrète des travaux**.

Les participant·e·s s'inquiètent de ce que deviendront les **publics en grande précarité pendant les chantiers** : « Seront-ils déplacés et vers où ? Seront-ils accompagnés pour résorber les difficultés et par qui ? Comment garantir une transition sans aggravation des tensions locales déjà fortes ? » Une grande majorité de participants s'inquiète d'un possible déplacement des publics précaires vers les quartiers habités de Paris, Aubervilliers et Pantin.

Des questions portent également sur les **nuisances habituelles** liées à ce type de travaux. « Quelles seront les répercussions sur le trafic routier ? Les commerces pourront-ils fonctionner normalement ? Les franchissements seront-ils maintenus ? Combien de temps ces nuisances vont-elles durer ? »

De nombreuses **incertitudes demeurent sur le calendrier** de l'opération, en raison de la diversité des propriétaires fonciers et de leurs temporalités, qui ne sont pas homogènes. Cette hétérogénéité alimente la crainte d'un chantier long et fragmenté, avec des espaces inachevés ou vacants pendant plusieurs années.



Flyers distribués, juillet 2025

## LOGEMENTS

# PARTIE 4. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

## PARTIE 4. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

### A. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

La **seconde séquence de concertation est venue conforter les premiers enseignements** tirés de la séquence initiale de concertation, qui avaient été largement pris en compte dans le projet présenté en 2025. Elle a mis en évidence une adhésion aux grandes orientations du projet présenté lors de cette seconde phase, qui traduisent les axes de travail identifiés en 2022 qu'il convient désormais d'approfondir. A l'issue de l'ensemble de la concertation, la Ville de Paris retient les enseignements suivants pour la poursuite du projet de réaménagement de la Porte de la Villette.

- **Poursuivre la mise en œuvre concrète du projet** présenté en concertation : adhésion aux grands principes développés par le projet, notamment en termes de végétalisation autour du principe de place-parc, réorganisation du schéma viaire, place des espaces publics, programmation résidentielle, priorité donnée aux modes actifs.
- **Intégrer**, dans la conception des espaces publics comme dans les choix de programmation, **les enjeux de sécurité et de gestion quotidienne future**.
- **Relier physiquement et dans les usages Pantin, Aubervilliers et Paris**, faire de la porte de la Villette un lieu de confluence des trois communes, tant au moyen des espaces publics que de la programmation, en cohérence avec les projets urbains voisins.
- **Préserver et développer une identité propre** de la Porte de la Villette : mixité, culture, solidarité. Garder les traces du « déjà-là » en étudiant la préservation des éléments patrimoniaux, notamment certaines parties des bâtiments de la préfecture.
- **Rechercher une programmation équilibrée, diversifiée et accessible**, notamment en matière commerciale. Privilégier les programmes et usages en faveur des familles et des besoins quotidiens, ainsi qu'une programmation économique.
- **Diversifier les typologies d'habitat pour tous les publics** tout en portant une attention particulière à la **santé environnementale** des personnes qui vivent dans des zones qui cumulent les pollutions.
- **Préciser et conforter l'activation systématique des rez-de-chaussée**, par une programmation diversifiée de proximité, en lien actif avec l'espace public.
- **Concevoir des espaces solidaires intégrés et adaptés**, accompagner les publics en grande précarité pour concilier solidarité, tranquillité et qualité d'usage de l'espace public.
- **Envisager l'intégration au projet d'un équipement de destination**, de dimension métropolitaine.
- **Adapter les formes urbaines** : éviter les ensembles massifs, varier les hauteurs, créer des percées visuelles, laisser la nature s'affirmer dans le tissu urbain...
- **Végétaliser dès que cela est possible**, en préservant le patrimoine arboré du site et en privilégiant les aménagements robustes, faciles d'entretien et sécurisés.
- **Conforter l'accès du quartier au canal Saint-Denis et la place de l'eau dans l'aménagement futur**, notamment dans un souci d'adaptation climatique.
- **Garantir les continuités, le confort et la sécurité pour les piétons et les cyclistes**, y compris des franchissements nouveaux (voies ferrées/grands axes), et des interfaces soignées avec les transports.

→ **Préfigurer le projet par le développement d'occupations temporaires et transitoires** permettant de changer rapidement l'ambiance actuelle d'insécurité et d'évitement. Tester les usages et activer la transformation de la Porte de la Villette.

→ **Anticiper la mise en oeuvre des travaux.**

→ **Poursuivre une concertation ambitieuse** permettant d'associer largement les riverain·e·s à toutes les étapes de la conception du projet.

## B. SUITE DU PROJET URBAIN

La fin de la concertation réglementaire **ne constitue pas la fin du dialogue** avec les Parisien·nes et les habitant·e·s des communes limitrophes. Elle doit permettre désormais d'approfondir le projet urbain, de continuer les études de conception et plus globalement tout le travail nécessaire à la concrétisation de la parole citoyenne exprimée lors de cette concertation. Au fur et à mesure de l'avancée des études, les **riverains, usagers et partenaires institutionnels continueront d'être informés et associés** à des temps d'échanges, d'expression, pour accompagner les choix qui seront faits.

**Plusieurs dispositifs de recueil de la parole vont être envisagés dans les prochains mois**, notamment dans la perspective de co-construire le projet d'usage : faire apparaître les attentes en termes d'usages, les représentations associées aux lieux et les programmes qui peuvent se pérenniser dans l'espace public et donc la programmation de la place-parc, puis en permettre la spatialisation et la déclinaison temporelle, avec un focus sur les possibilités de premières transformations rapides du secteur.

Les prochains mois verront également la **poursuite des études devant aboutir à l'approbation d'un plan-guide** pour tout le secteur.

### A LONG TERME

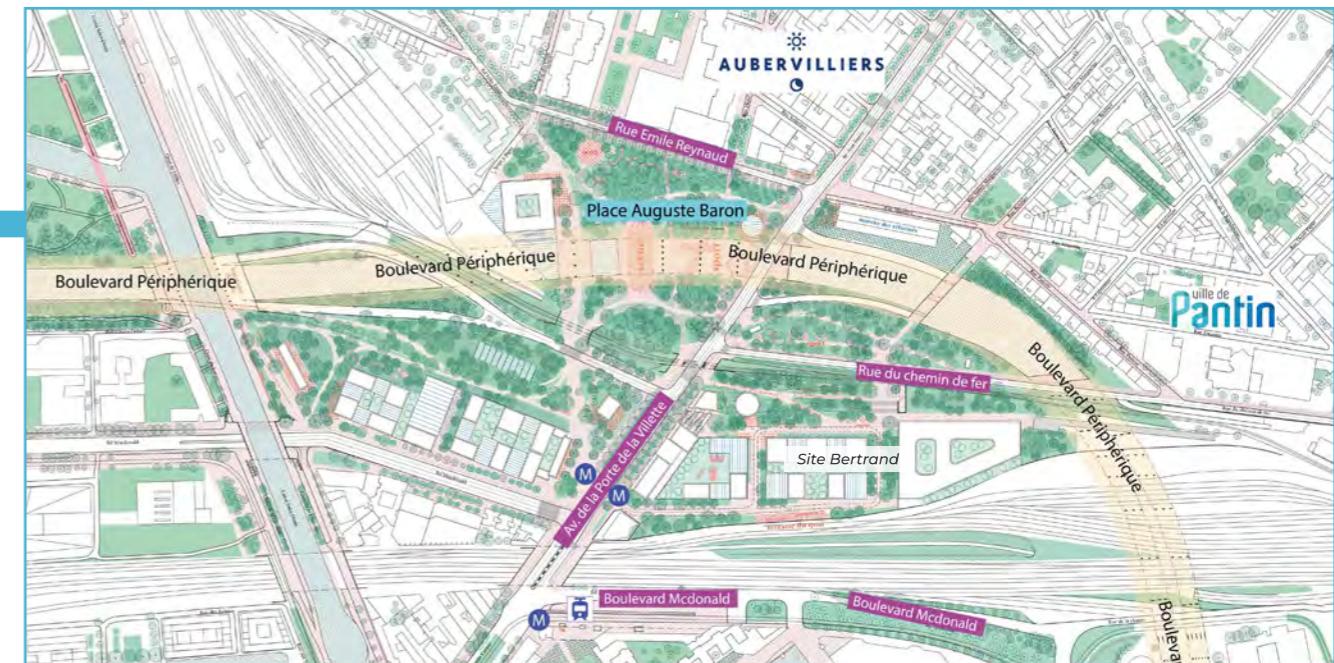
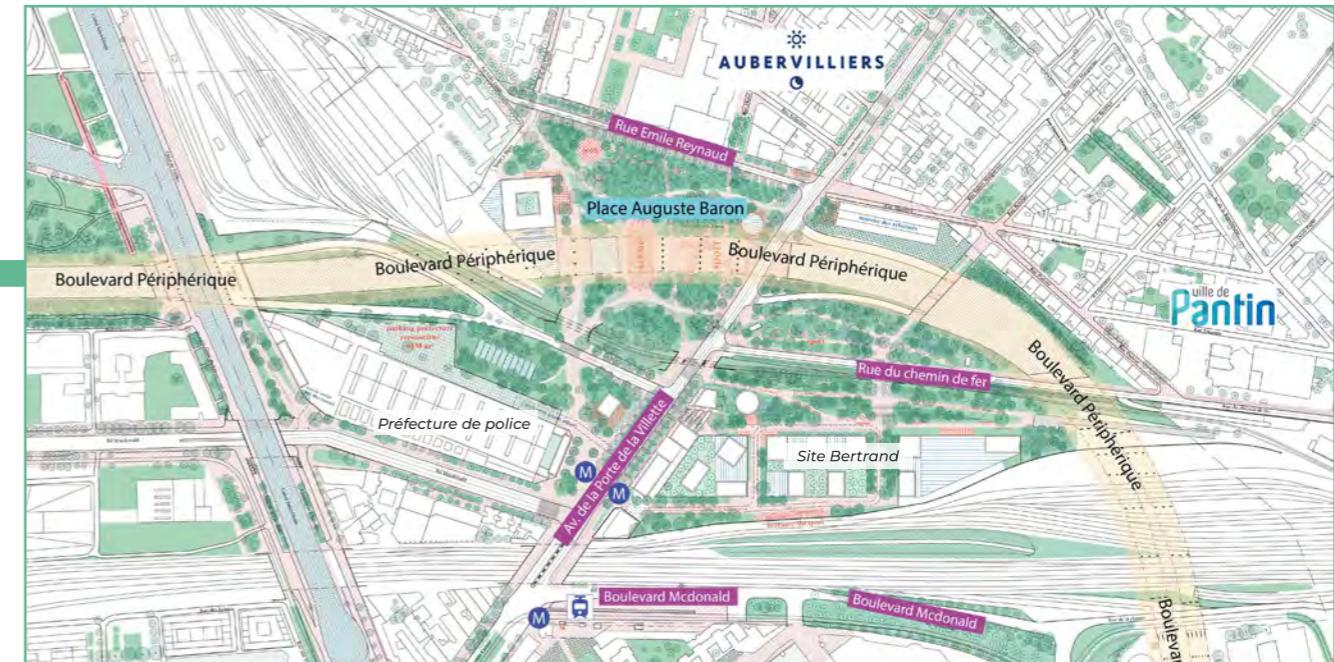
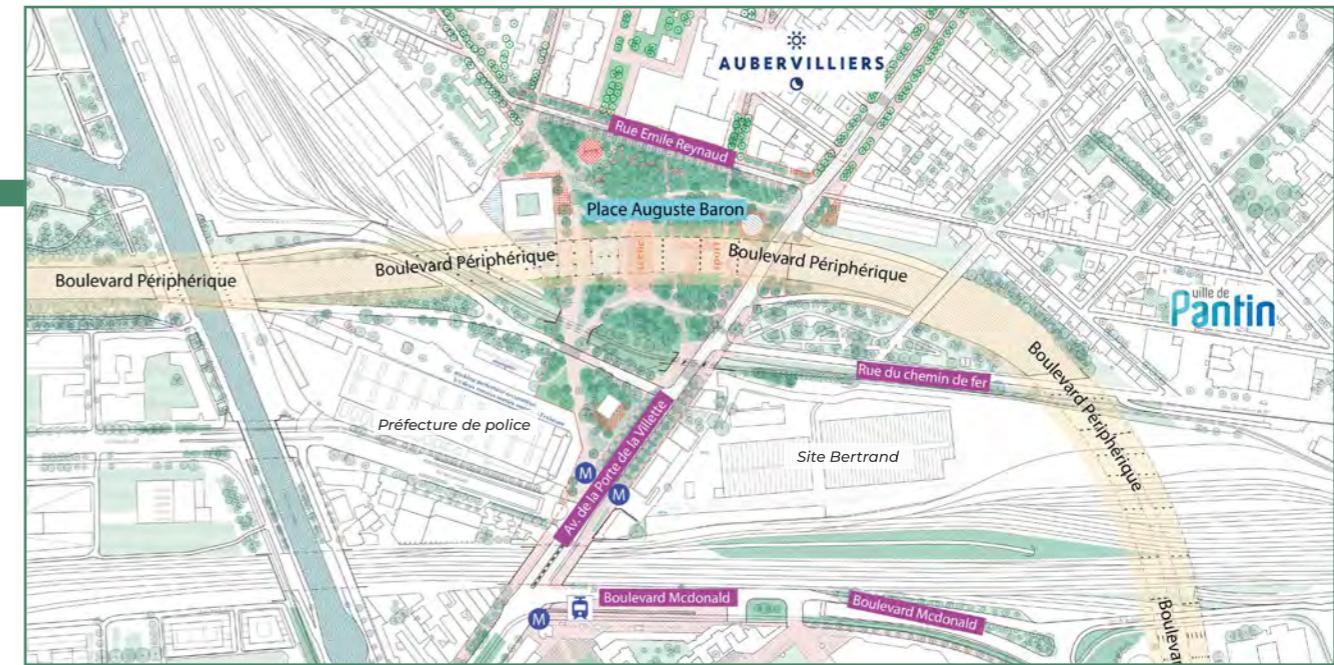
→ **A plus long terme** : réaménagement du site de la Préfecture de Police et ouverture du quartier vers le canal Saint-Denis.

Le projet se déclinera ensuite en **trois phases**, liées aux libérations des terrains du secteur.

### PHASE 1 : LA PLACE PARC

→ **2032** : livraison prévisionnelle du secteur central du projet, avec notamment le réaménagement de l'avenue de la Porte de la Villette et de la place Auguste-Baron :

- **suppression du rond-point** et la **réorganisation des mobilités** pour donner la priorité aux modes actifs et aux piétons et faciliter les traversées entre Paris, Pantin et Aubervilliers ;
- **aménagement et végétalisation** de la place-parc ;
- transformation du **bâtiment de la Commanderie** à l'ouest de la nouvelle place ;
- requalification du **square Forceval** en lien avec la **réouverture du tunnel**.



## PREMIÈRES ACTIONS

- AUTOMNE 2025 :  
Lancement des **premières études** de maîtrise d'œuvre urbaine et du projet d'usage.
- HIVER 2025/2026 :  
**Rénovation du Square Forceval** (végétalisation, désimperméabilisation, reprise d'allées, amélioration de l'éclairage, création d'arrosage automatique...)
- FIN 2026 :  
**Ouverture du « Marché des Réformés »**, tiers-lieu dédié à l'artisanat d'art et la formation, qui s'installera dans la halle Magenta pour une durée de 18 ans, à l'initiative de la Ville de Pantin.
- 2028 :  
**Livraison des premiers programmes d'habitation**,
  - au 8 - 18 avenue de la porte de la Villette (logements familiaux et étudiants, rez-de-chaussée dédié à l'économie sociale et solidaire) ;
  - et au 105, boulevard Macdonald (logements familiaux et à destination de jeunes actifs, recyclerie du numérique).

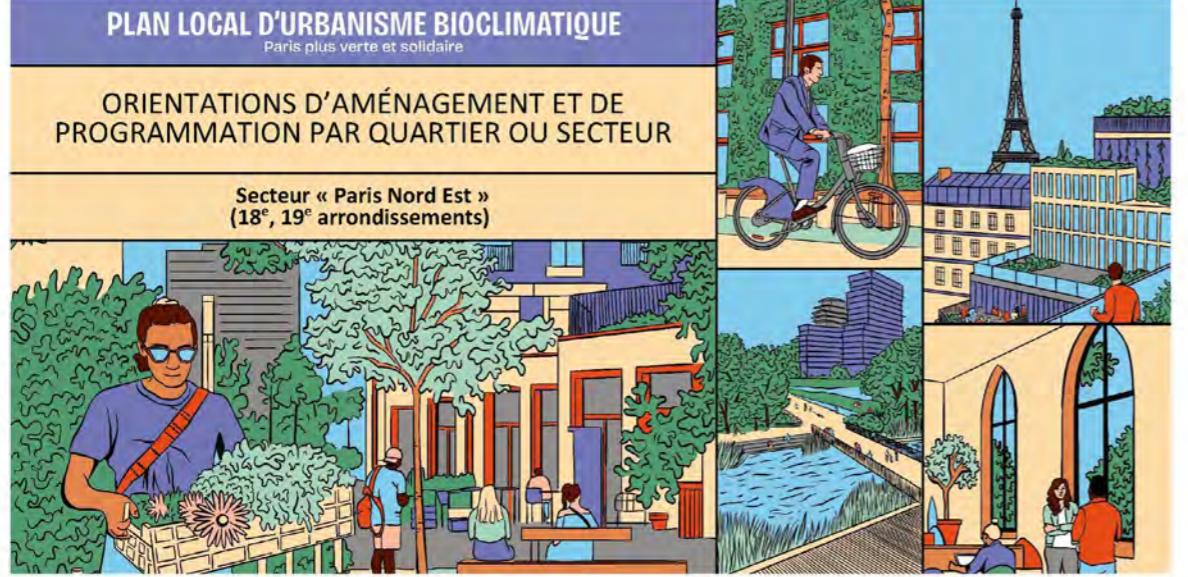
# LES DOCUMENTS RESSOURCES



**PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE**  
Paris plus verte et solidaire

**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PAR QUARTIER OU SECTEUR**

**Secteur « Paris Nord Est » (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arrondissements)**



PLU APPROUVE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 2024

## Paris Nord-Est (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)

Le territoire de "Paris Nord Est", au nord des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, constitue pour Paris un des enjeux majeurs en termes de renouvellement urbain et de cohésion sociale. Depuis 2002 en effet, Paris Nord-Est est l'ambition portée par la Ville d'insuffler une dynamique de développement sur le Nord Parisien. Dans ce grand territoire d'avenir qui comprend onze quartiers populaires, le NPNRU des Portes du 18<sup>e</sup> et le NPNRU des Orgues de Flandres, la Ville a souhaité porter une vision d'ensemble consolidée avec l'ambition de faire de la « ville » dans toutes ses dimensions (mixité, espace public, apaisement) mettant en résonance quartiers existants et nouveaux quartiers, et avec une volonté de franchir le périphérique pour créer des liens durables avec la Seine Saint-Denis.

Les transformations sont donc engagées, avec un travail important sur les espaces publics et les mobilités : à l'instar de l'arrivée du tramway 13 dès 2012 qui a permis d'enclencher la requalification des Maréchaux, ou encore de l'implantation de la gare de Rosa Park, pôle structurant du RER E, qui a permis d'insuffler une dynamique de développement notamment économique sur ces territoires. Ce sont également de grandes opérations d'aménagement, représentant 10 secteurs de projet dans le périmètre PNE, certaines d'entre elles déjà achevées, d'autres très nombreuses encore en cours, ayant pour objectifs de répondre aux besoins des populations par leur programmation, d'améliorer la santé et de renforcer les qualités environnementales sur ce territoire, et de favoriser les continuités des espaces publics dans Paris et avec les communes riveraines.

L'exposition aux nuisances des infrastructures, routières et ferroviaires, qui impliquent des enjeux d'amélioration de la qualité de l'air et du bruit, de réduction des îlots de chaleur urbains, et des enjeux de liens et de continuité urbaine, met en avant la nécessité de parachever certaines actions et de déployer de grands objectifs de mutation à venir du territoire :

**Poursuivre l'ouverture du territoire à travers la reconquête urbaine en renforçant les liens métropolitains du territoire :**

transformation des portes en places, développement des réseaux cyclables structurants, embellissement des abords des infrastructures et de leurs sous-faces, création et meilleure signalisation des nouveaux franchissements au-dessus, en dessous et à niveau des infrastructures (particulièrement le long des nouveaux transports en commun) ;

**Améliorer le cadre de vie des habitants en faisant évoluer le paysage végétal et bâti :** évolution du paysage aux abords des infrastructures (corridor boisé aux abords du boulevard périphérique, promenades le long des faisceaux ferroviaires, poursuite des aménagements des canaux), réversibilité des constructions neuves pour prendre en compte les évolutions à moyen et à long termes des infrastructures, développement de formes urbaines s'articulant davantage au tissu existant, liens renforcés entre les espaces publics existants et les nouveaux parcs et jardins pour constituer une trame verte de plus de 25 ha, en confortant les usages et l'accès à tous aux espaces publics ;

**Privilégier l'emploi productif et faire évoluer les activités économiques sur l'ensemble du territoire :** accompagner cette évolution en réinterrogeant les dynamiques d'occupation et de vacance des nouveaux locaux, poursuivre le développement de l'implantation des activités d'innovation, de fabrication, d'agriculture urbaine et de logistique urbaine en s'appuyant sur les spécificités du territoire comme atouts de développement économique, évolution du tissu commercial en renforçant l'animation et la diversification des rez-de-chaussée et en proposant une offre mieux adaptée à la demande locale, renforcement de la prise en compte des enjeux en matière d'emploi local pour créer de nouvelles activités, notamment socio-culturelles ;

**Poursuivre la diversification du parc de logements et favoriser la mixité programmatique :** en confortant l'offre de logements en accession sociale à la propriété, en prenant en compte de nouveaux enjeux de mixité (accueil population étudiante, introduction de logements spécifiques), renforcement de la participation des habitants et de la co-construction pour les mutations à venir, prise en compte des enjeux en matière d'hébergement d'urgence, renforcement du maillage en

équipements culturels et de santé pour répondre à la demande locale ;

**Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux :** on vaillant à n'exposer aucun nouveau logement aux nuisances du boulevard périphérique, en poursuivant le déploiement énergétique du territoire (desserte énergétique des tissus par les réseaux de chaleur et de froid ou des boucles autonomes et production d'énergie à l'échelle du bâtiment), en luttant contre les nuisances du territoire (évolution du BP et de ses abords, aménagement paysager et planté le long des faisceaux ferroviaires) et la formation d'îlots de chaleur (végétalisation renforcée dans les îlots d'îlots) et en intégrant la question plus large encore de la santé environnementale dans les opérations à venir.

La mise en œuvre des projets urbains se poursuivra à moyen et long termes. Des actions de proximité, visant à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien et les usages des espaces publics, sont engagées à court terme en préfiguration de la réalisation des opérations d'aménagement.

### 1.1 Secteur Clignancourt-Gley-Poissonniers

Le secteur qui va de la Porte de Saint-Ouen à la Porte des Poissonniers recouvre la partie est du NPNRU des Portes du 18<sup>e</sup>. Afin de poursuivre la mutation de ce secteur engagée depuis plusieurs années, il s'agira d'activer plusieurs leviers.

**La requalification du paysage urbain et l'amélioration du cadre de vie du secteur** passera par la diminution de la place des infrastructures routières, la restructuration et la végétalisation de l'espace public ainsi que par la réalisation d'aménagements répondant aux besoins des habitants et usagers. Une attention particulière sera portée à la conservation et à la mise en valeur des éléments patrimoniaux du secteur (Caserne Gley, Ateliers Championnet).

**Dans une vision métropolitaine du secteur, il conviendra d'améliorer significativement les liaisons nord/sud avec St Ouen**

en requalifiant les franchissements sous le BP (Porte de St-Ouen, rue du Lieutenant-Colonel Dax, Porte des Poissonniers, en désencombrant l'espace public et en rendant les cheminement piétons plus lisibles et accueillants).

**Le désenclavement du secteur se poursuivra en recherchant la création de nouvelles porosités** Dans cette optique, l'objectif est de « fractionner » les grands emprises monofonctionnelles (Gley/Championnet, îlot Croisset) par des voies piétonnes pour faciliter les cheminements et rendre accessibles certains endroits délaissés.

**La redynamisation du secteur se fera par le biais de la mixité des fonctions** qui vise à préserver l'emploi existant et encourager le développement économique permettant la création d'emplois locaux. La mixité des fonctions permettra également de créer des micro-centralités visant à mieux répartir sur le secteur les points d'intérêt (commerces de proximité, équipements, loisirs)

**À niveau de la Porte de Clignancourt, une programmation adaptée intégrera les activités des Puces de Saint-Ouen et de Clignancourt** Il s'agira de favoriser les activités notamment économiques complémentaires aux Puces capables d'animer le secteur sur des plages élargies et de recomposer le tissu commercial économique et associatif.

### 1.2 Secteur Ordener-Poissonniers (dit Jardin des Mécanos)

Le secteur Ordener-Poissonniers, étendu sur une emprise de 3,7 hectares, est bordé au Nord par la rue René Clair, à l'Ouest par la rue des Poissonniers et au Sud par la rue Ordener. Propriété de la SNCF, le site accueillait jusqu'en 2013 des activités de dépôt et de maintenance du matériel roulant.

Espaces Ferroviaires Aménagement (EFAI), filiale du groupe SNCF, a engagé la reconversion de cette emprise ferroviaire au travers d'une opération d'aménagement dont la forme sera celle d'un lotissement, appelé Le Jardin des Mécanos.

toute construction en élévation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés, sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique, de pratique sportive ou récréative.

### 1.3 Secteur Gare des Mines-Fillettes

Dans ce secteur inscrit dans le périmètre NPNRU des « Portes du 18<sup>e</sup> arrondissement », la Ville a engagé la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), afin de métamorphoser le secteur. L'implantation de l'Aréna, réalisé dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, contribue à l'accueil d'événements sportifs d'envergure dans la capitale avec près de 8 000 places et participe pleinement à cette ambition.

Le projet urbain à vocation mixte habitat / emploi prévoit de dédier au moins 25 % de la programmation totale au logement dans les proportions suivantes : en tantôt vers 39% de logements sociaux, 22% de logements libres et 39% de logements en accession dans le cadre de l'offre foncière solidaire. Le reste de la programmation est consacré au renforcement de l'offre en équipements publics (école et plateau sportif, équipement culturel, centre de santé, équipement de petite enfance) et à l'emploi (commerces, bureaux, services, hôtelier/hôtelier, activités productives...). Sur le secteur nord de l'opération, les espaces de travail seront pensés comme mixtes et évolutifs. La réversibilité des bâtiments de bureaux sera anticipée pour permettre une mutation en logements. A cet égard, sera étudiée la possibilité de transformer cette portion du périphérique en boulevard urbain. En outre, les pavillons situés porte d'Aubervilliers devront répondre à un équipement d'intérêt général, à vocation culturelle ou sociale.

La desserte du secteur est renforcée par la création, au nord du boulevard périphérique, d'une voie nouvelle permettant de désenclaver la résidence Valentin Abeille. Ce désenclavement se fera dans un premier temps par la réalisation d'un réseau structurant des mobilités douces via le corridor boisé et dans un second temps, grâce à un maillage plus structurant vers l'ouest. De nouveaux

espaces publics, généreux et largement végétalisés, tissent des liens entre les quartiers. Au cœur de la Cité Charles Hermite, de nouvelles voies sont créées contribuant à une meilleure inscription du groupe scolaire dans le quartier et permettant l'implantation d'un centre de santé municipal et le logement d'un équipement petite enfance. Dans la partie située au Nord du boulevard périphérique, afin de répondre au plus près des besoins des habitants et usagers, les constructions neuves relevant de la destination commerce et activités de service peuvent accueillir des places de stationnement pour les véhicules motorisés dans une limite de 120 places. Un lien nord/sud, positionné à mi-distance entre les deux portes, favorise les déplacements entre les secteurs d'aménagement situés de part et d'autre du périphérique.

L'organisation du secteur, définie à partir d'une approche paysagère, écologique et fonctionnelle, répond aux enjeux de renforcement de la biodiversité et de mise en relation des différents espaces verts (corridors boisés aux abords du boulevard périphérique, espaces publics végétalisés, requalification du square Charles Hermite), et d'atteindre 14m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés par habitant.

Dispositions relatives aux espaces libres et à leurs caractéristiques : Dans le secteur Gare des Mines-Fillettes délimité dans le schéma d'aménagement, l'application de la règle des espaces libres est mutualisée à l'échelle du secteur. La surface d'espaces libres ne peut être inférieure à 50% de la surface du secteur. Les espaces libres désignent les parties du secteur libres de toute construction en élévation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructure nécessaires à leur fonctionnement. Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique, de pratique sportive ou récréative.

#### 1.4 Secteur Dubois-Condorcet

L'implantation de l'université Paris 1 Campus Condorcet sur ce secteur sera accompagnée d'une restructuration de l'espace public de l'avenue de la porte de la Chapelle pour permettre une traversée de l'échangeur confortable pour tous les modes de déplacements.

La programmation à venir sur la partie nord du secteur intégrera un grand parc ouvert au public et un centre opérationnel bus, sera déterminée ultérieurement et fera l'objet d'un projet d'aménagement global dans le cadre d'études spécifiques.

#### 1.5 Secteur Chapelle International

Sur le site de l'ancienne gare de la Chapelle, Espaces Ferroviaires achève la réalisation d'un quartier mixte sur plus de 6 hectares au sud du boulevard Ney entre le faisceau ferroviaire à l'Ouest et la rue de la Chapelle à l'Est. Il comprend une base logistique urbaine embranchée fer et notamment une ferme urbaine de 7 000 m<sup>2</sup> en toiture, ainsi que des logements, des bureaux, des locaux d'activités et des équipements scolaires, de petite enfance, sportif et culturel.

L'opération contribue à développer des espaces publics largement végétalisés, et offre un cadre de vie confortable aux usagers du quartier autour du square et de la promenade plantée.

#### 1.6 Secteur Evangile-Ney

Le secteur Evangile-Ney, composé notamment des sous-secteurs Chapelle-Charbon et CAP18, accueillera à terme un parc de près de 6,5 ha intégrant dans un réseau continu d'espaces verts de plus de 10 ha, composante essentielle de la trame verte de plus de 25 ha de Paris Nord Est.

Dispositions relatives aux espaces libres et à leurs caractéristiques : Dans le secteur Evangile-Ney (Chapelle-Charbon et CAP 18), l'application de la règle des espaces libres est mutualisée à l'échelle du secteur. La surface d'espaces libres ne peut être inférieure à 55% de la surface du secteur. Les espaces libres désignent les parties du secteur libres de toute construction en élévation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructure nécessaires à leur fonctionnement. Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique, de pratique sportive ou récréative.

Le projet s'articulera sur les quartiers avoisinants en dialogue avec l'îlot Fertile et le nouveau quartier Hébert.

L'aménagement garantira l'ouverture du quartier vers l'extérieur, notamment vers les secteurs Chapelle-Charbon, Hébert, îlot Fertile et Rosa Parks par la cours d'Aubervilliers, avec la création de nouvelles traversées est-ouest et nord-sud.

#### 1.7 Secteur Hébert

Sur ce secteur d'aménagement il est prévu la réalisation d'un nouveau quartier urbain mixte et équilibré entre habitat et emploi participant à la constitution du pôle économique autour de Rosa Parks et favorisant l'insertion du quartier dans la ville.

Le projet prévoit un programme de logements intégrant au moins 60% de logements sociaux et environ 20% de logements en bail réel social (BRS) offrant au quartier Evangile une nouvelle façade urbaine sur le parc. Il accueillera également des activités et commerces en pied d'immeuble et une école polyvalente de douze classes.

Afin d'ouvrir le parc sur les quartiers et d'en favoriser la continuité paysagère, de multiples liaisons seront mises en place. Sur l'axe Nord/Sud, des continuités piétonnes et paysagères seront assurées depuis le quartier Evangile et une passerelle sera créée depuis le boulevard Ney.

Dans l'axe Est/Ouest, une liaison viaire paysagère permettra de relier la rue Moussorgski à la rue du Pré. Le projet a des ambitions environnementales fortes, notamment sur la réduction de son bilan carbone.

#### 1.6.2 CAP 18

Le secteur CAP 18, zone d'activités de 6,4 hectares environ, accueillera une extension du parc Chapelle-Charbon pour une superficie d'au moins 2 hectares. Cette extension devra permettre l'accueil de la flore remarquable déjà présente sur le secteur et la connexion avec les trames vertes à proximité, notamment la petite ceinture ferroviaire.

La mutation de ce secteur vise à désimperméabiliser et végétaliser une partie du site. Le projet devra également permettre de conforter la présence d'activités productives sur le site (artisanat, savoir-faire, fabrication locale) tout en introduisant une part de mixité fonctionnelle.

élevation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructure nécessaires à leur fonctionnement. Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique, de pratique sportive ou récréative.

#### 1.8 Secteur Rosa Parks

Pôle de développement stratégique au sein de Paris Nord Est, le secteur de Rosa Parks offre de nouveaux espaces publics qui favorisent les grandes continuités Ouest-Est, de la rue de la Chapelle au canal Saint-Denis, ainsi qu'une continuité, à terme, par la petite ceinture avec le parc des Buttes-Chaumont.

Les opérations sur les entrepôts Mac Donald et le triangle Éole-Evangile sont à présent achevées. La gare Rosa Parks a été mise en service en décembre 2015 et les espaces publics ont été livrés.

L'opération d'aménagement sur le secteur Rosa Parks prévoit d'accompagner la réalisation du tramway T8 et l'implantation du terminus sur le boulevard Mac Donald.

La partie Ouest du parc sera aménagée en jardin, en continuité avec le parc Chapelle-Charbon avec un espace piéton accessible aux personnes en mobilité réduite pour rejoindre le cours d'Aubervilliers en surplomb.

Cela permettra à terme une liaison haute avec le secteur CAP 18 et une liaison basse avec la ZAC Chapelle-Charbon et le parc.

#### 1.9 Secteur Porte de la Villette

Ce secteur d'environ 25 ha est composé :

- à l'est de l'avenue de la porte de la Villette d'un terrain appartenant au groupe SNCF appelé « Bertrand Villette », d'un terrain propriété de la RATP et d'un ensemble d'espaces publics (square de la Porte de la Villette, passage Forceval, rue du Chemin de Fer ...)
- à l'ouest de l'avenue de terrains propriété de l'Etat, de terrains propriété de la Ville de Paris.

Le réaménagement de ce secteur sera l'occasion d'en faire un grand parc, un quartier mixte, accueillant du logement mixte (social et

privé), proposant les équipements publics nécessaires aux nouveaux habitants, ainsi que des activités productives, tertiaires et de services essentiellement tournés vers l'économie Sociale et Solidaire, autour d'espaces publics requalifiés, opaques et végétalisés. Les logements seront situés à l'écart du boulevard périphérique, afin d'éviter d'exposer les habitants aux nuisances générées par ce dernier.

Des occupations temporaires de l'espace public par ce l'urbanisme transitoire viendront dans un premier temps animer et sécuriser le secteur et permettre à réappropriation des sites par les habitants. Engagée en 2019, la concertation se poursuivra en associant largement les riverains à toutes les étapes de la conception du projet, autour des objectifs suivants :

- Créer un quartier africain, résilient, adapté au changement climatique et diminuant l'effet d'îlot de chaleur urbain, en renforçant notamment la présence de l'eau grâce à la création d'un darsor renaturé;
- Mettre en œuvre le projet dans une démarche environnementale ambitieuse et exemplaire portant sur la désartificialisation des sols, la réalisation de continuités paysagères, supports de modes de déplacements doux et de biodiversité, ainsi que l'ouverture du futur quartier vers le canal Saint-Denis. Le canal et plus généralement la place de l'eau seront valorisés et permettront de renforcer l'identité du site.

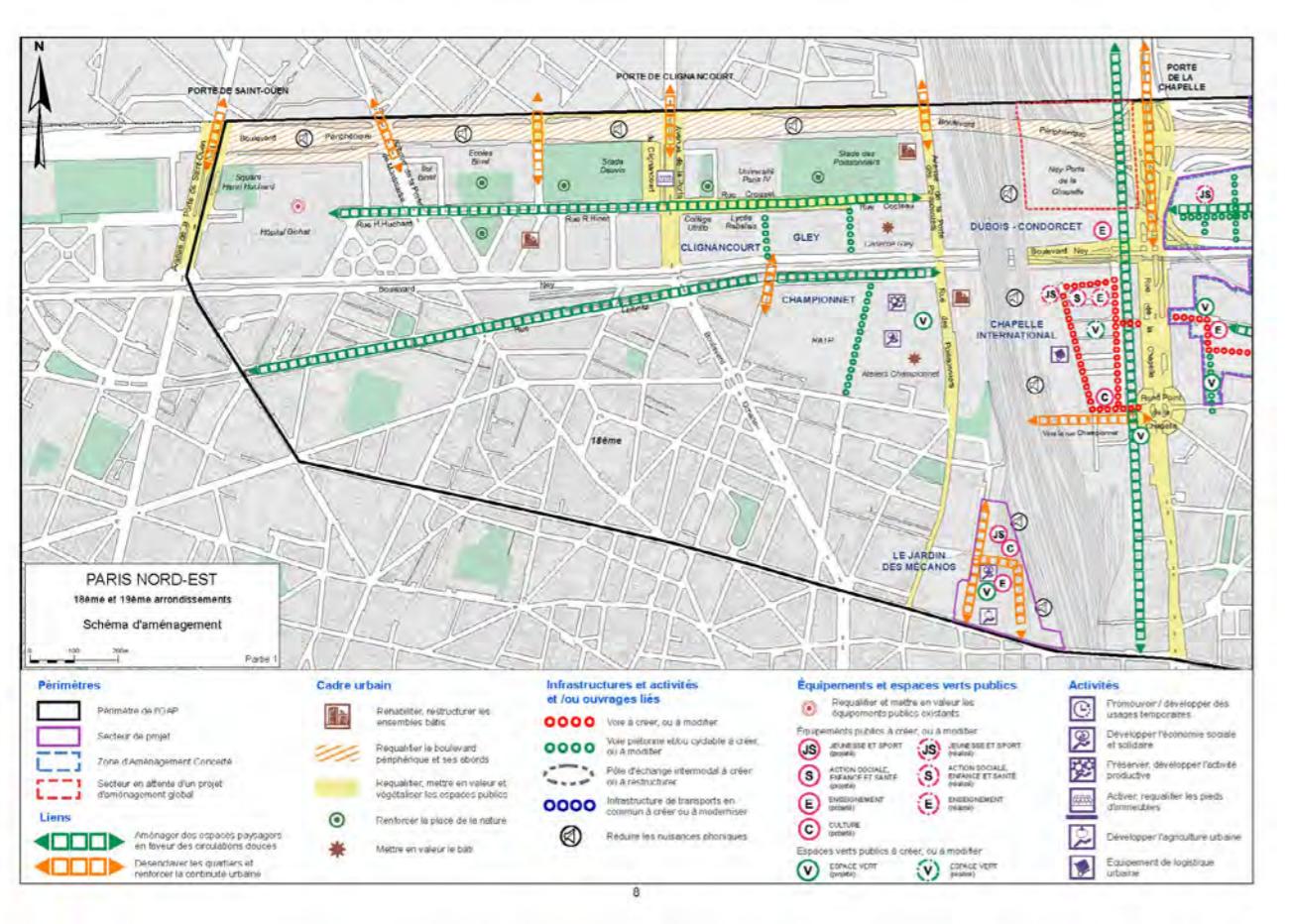
La trame verte sera renforcée par l'aménagement d'un grand parc de 9 ha minimum (compris dans les 16 ha aménageables) comprenant un maximum de pleine terre au regard des contraintes techniques de fonctionnement du parc et des réseaux, composé de trois jardins / espaces verts reliés par une trame verte, l'un à l'ouest de l'avenue de la Porte de la Villette mettant en valeur l'eau et prolongé sur le quai de l'Allier jusqu'à la limite avec Aubervilliers, l'autre à l'est sur au moins de la surface du site Bertrand Villette, le dernier au nord de la place Auguste Baron avec l'intensification et l'extension de l'esplanade plantée existante. S'ajouteront les surfaces des espaces libres végétalisés des lots à construire.

- Privilégier, autant que possible, la réhabilitation du patrimoine de qualité existant.
- Une étude d'impact sur la santé sera conduite et ses résultats permettront d'adapter les programmations et l'implantation des constructions aux contraintes du site et notamment à la présence du boulevard périphérique et des voies ferrées.
- Activer les socles et rez-de-chaussée des constructions, qui par leurs configurations et leurs programmes devront veiller à l'animation des espaces publics.
- Développer une programmation complémentaire permettant d'assurer le métabolisme urbain (logistique, production, tertiaire, économique circulaire, événementiel), en s'appuyant sur la programmation déjà en place. Des équipements publics sont implantés sur le site pour répondre à la fois aux besoins générés par ce nouveau quartier et aux besoins identifiés dans ce secteur. Conformément aux prescriptions du SDIF, un équipement de logistique fluviale en bordure du canal sera ainsi programmé, tout en permettant l'existence d'une coulée verte et des espaces végétalisés, ainsi qu'un équipement de logistique embranchée fer sur le site Bertrand Villette.

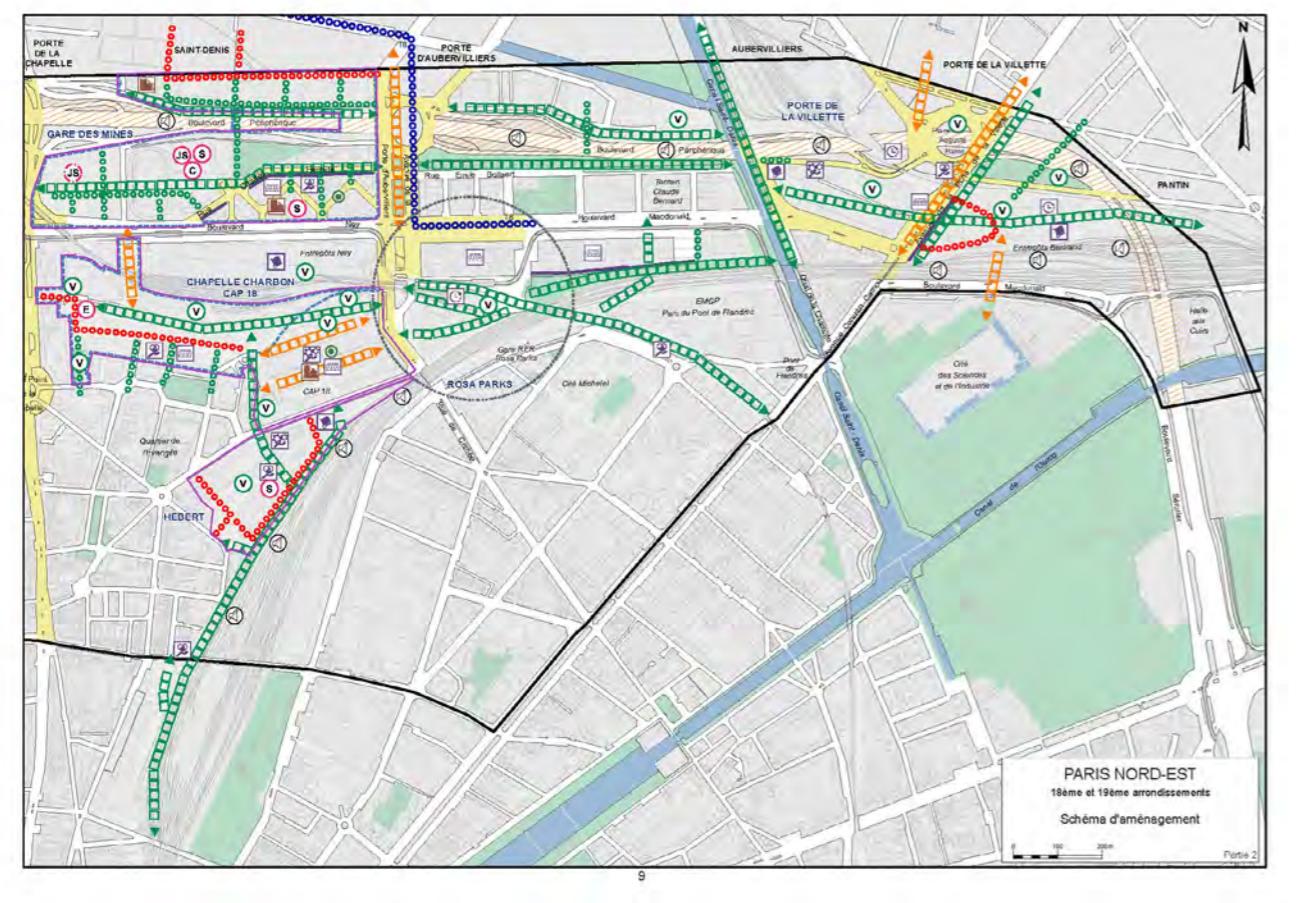
Le projet s'inscrit dans des continuités urbaines et paysagères pour permettre un désenclavement du secteur, la desserte des futurs programmes de constructions, l'intégration au tissu urbain environnant et participe à la mise en réseau des espaces verts des secteurs de Paris Nord Est.

Dans ce cadre, des espaces de respiration végétalisés seront créés, dont un réseau d'espaces verts ouverts au public d'environ 15 000 m<sup>2</sup> (dont 8 000 m<sup>2</sup> de jardins publics) avec une promenade le long du faisceau ferroviaire sous réserve de leur compatibilité avec l'activité ferroviaire et principalement les installations de la ligne du Charles-de-Gaulle Express.

Dispositions relatives aux espaces libres et à leurs caractéristiques : Dans le secteur Hébert, l'application de la règle des espaces libres est mutualisée à l'échelle du secteur. La surface d'espaces libres ne peut être inférieure à 55% de la surface du secteur. Les espaces libres désignent les parties du secteur libres de toute construction en élévation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructure nécessaires à leur fonctionnement. Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique, de pratique sportive ou récréative.



# LES ANNEXES



Format	Dates	Liens vers les présentations, comptes-rendus, résultats...
<b>Réunion publique de lancement de la concertation</b>	<b>26 juin 2019</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/11/ffa24af0a5d3bec2467c4351b8e83c8d.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/11/ffa24af0a5d3bec2467c4351b8e83c8d.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/03/occ-9d2ef48905d832c7d46b099ad50be.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/03/occ-9d2ef48905d832c7d46b099ad50be.pdf</a>
<b>Atelier participatif schéma viaire</b>	<b>10 juillet 2019</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/11/35c38a84698475bd6e1cdf8b16cb54cf.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/11/35c38a84698475bd6e1cdf8b16cb54cf.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/10/oc-65443099242fbe6b0df30cf20a5df2.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/10/oc-65443099242fbe6b0df30cf20a5df2.pdf</a>
<b>Visite d'un site inspirant – la Porte Pouchet</b>	<b>19 octobre 2019</b>	Aucun compte rendu n'a été rédigé pour la visite.
<b>Réunion publique intermédiaire</b>	<b>23 mars 2021</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2021/03/26/105bb4749ac707debb8fd8bcb48300b7.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2021/03/26/105bb4749ac707debb8fd8bcb48300b7.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2021/09/20/6711bf85504248ded5b9fe7ae6553780.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2021/09/20/6711bf85504248ded5b9fe7ae6553780.pdf</a>
<b>Réunion d'étape et balade sur site</b>	<b>14 mai 2022</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/17/569414cd78ecc681d4cb597d9b1c7136.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/17/569414cd78ecc681d4cb597d9b1c7136.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/29/87c03b34be853b65a9e289889f718d6c.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/29/87c03b34be853b65a9e289889f718d6c.pdf</a>
<b>Atelier participatif d'approfondissement 1</b>	<b>18 mai 2022</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/17/1971f46578e5acb144b672b8b6821af6.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/17/1971f46578e5acb144b672b8b6821af6.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/29/771b5a794daa13fbfa188fdbdb3b7bf1b.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/29/771b5a794daa13fbfa188fdbdb3b7bf1b.pdf</a>
<b>Atelier participatif d'approfondissement 2</b>	<b>31 mai 2022</b>	Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/29/eb9c-1ca7e5e386965efac8c991689b75.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/29/eb9c-1ca7e5e386965efac8c991689b75.pdf</a>
<b>Réunion publique de restitution de la concertation</b>	<b>12 juillet 2022</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/07/22/75a7f532d8da98f2dac47efdaae002a6.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/07/22/75a7f532d8da98f2dac47efdaae002a6.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2022/12/15/paris-du-pdlv-cr-reunion-publique-restitution-1207_270722_vf-HYAH.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2022/12/15/paris-du-pdlv-cr-reunion-publique-restitution-1207_270722_vf-HYAH.pdf</a>
<b>La concertation en ligne</b>	<b>Du 26 juin 2019 au 12 juillet 2022</b>	Résultats : <a href="https://opendata.paris.fr/explore/dataset/participation-citoyenne-consultations-numeriques-2022/information/">https://opendata.paris.fr/explore/dataset/participation-citoyenne-consultations-numeriques-2022/information/</a>
<b>Réunion publique</b>	<b>8 juillet 2025</b>	Document présenté : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2025/07/10/2025-07-08_pdlv_rp_ppt2-aw4D.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2025/07/10/2025-07-08_pdlv_rp_ppt2-aw4D.pdf</a>  Compte-rendu : <a href="https://cdn.paris.fr/paris/2025/10/09/2025-07-08_pdlv_rp_cr-ux2z.pdf">https://cdn.paris.fr/paris/2025/10/09/2025-07-08_pdlv_rp_cr-ux2z.pdf</a>
<b>Questionnaire en ligne</b>	<b>27 juin au 5 septembre 2025</b>	Les données seront consultables prochainement sur l'open data : <a href="https://opendata.paris.fr/pages/home/">https://opendata.paris.fr/pages/home/</a>
<b>Passage de questionnaire sur site avec des enquêteurs</b>		